

Les Chaumes d'Avon (79)



DOCUMENT D'OBJECTIFS

NATURA 2000 - n°43 - FR 5400445

VOLUME
de SYNTHESE

Diagnostic - Objectifs et programme d'actions

Opérateur : Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

Novembre 2007

SOMMAIRE

I- PRESENTATION GENERALE		
A- La Directive Habitats et le réseau Natura 2000	p.1	
B- Le Document d'objectifs : élaboration et contenu	p. 1	
C- Démarche et méthode de travail	p. 2	
D- Comité de pilotage et groupe de travail	p. 3	
II- SYNTHESE DES DIAGNOSTICS		
A- Présentation générale du site	p. 5	
B- Diagnostic biologique	p. 8	
C- Diagnostic socio-économique	p. 37	
D- Facteurs influençant l'état de conservation du site	p. 41	
III- DEFINITION DES ENJEUX		p. 48
IV- PLAN D'ACTIONS		p. 49
● Fiches actions Enjeu n°1		p. 50
« Assurer durablement la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire »		
● Fiches actions Enjeu n°2		p. 64
« Amélioration des connaissances scientifiques sur Les habitats, les espèces et les modalités de gestion »		
● Fiches actions Enjeu n°3		p. 68
« Information et sensibilisation du public »		
● Fiches actions Enjeu n°4		p. 74
« Permettre la mise en œuvre et le suivi du DOCOB »		
V- RECAPITULATIF FINANCIER POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS		p. 76
ANNEXES CARTOGRAPHIQUES		p. 79

I. PRESENTATION GENERALE

A. La Directive Habitats et le réseau Natura 2000

Afin de préserver la richesse et la diversité biologique de l'Europe, L'Union Européenne adoptait le 21 mai 1992, une Directive visant à coordonner les politiques d'intervention des Etats membres en faveur de la protection de la nature. La Directive 92/43/CEE, intitulée Directive « Habitats », a ainsi pour objectif de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

Sur la base de critères scientifiques un certain nombre d'habitats naturels et d'espèces, dont la préservation est jugée nécessaire, ont été listés puis précisément inventoriés mettant ainsi en avant la rareté et la priorité de conservation de certains, de fait considérés comme prioritaires en terme de conservation à l'échelle de la Communauté Européenne.

Les sites ainsi inventoriés et répertoriés contribuent à alimenter le *réseau Natura 2000*, véritable réseau européen cohérent de sites naturels exceptionnels méritant la mise en œuvre de moyens de conservation adaptés.

Les Chaumes d'Avon constituent le site n°43 de la région Poitou-Charentes, en cours de désignation auprès de l'Union Européenne sous le n° FR 5400445.

La France a par ailleurs transposé dans sa propre législation la Directive européenne. L'Ordonnance du 11 avril 2001, parue au Journal Officiel le 14 avril 2001, fixe le cadre d'application réglementaire de la Directive européenne sur le territoire national. Les décrets d'application du 8 novembre 2001 et du 20 décembre 2001, ainsi que la Loi Développement des Territoires Ruraux (n°2005-157 du 23 février 2005) dans ses articles 140 à 146 dont les décrets d'application sont attendus, instaurent en particulier le concept de Charte Natura 2000.

B. Le Document d'objectifs : élaboration et contenu

Au nom du principe de subsidiarité, une obligation de résultat pèse sur chaque Etat membre, charge à chacun de définir les moyens adéquats pour remplir le contrat de préservation du site et de son patrimoine communautaire.

L'Etat français a délibérément choisi une démarche originale et ambitieuse : celle d'élaborer des documents d'objectifs sur chacun des sites susceptibles d'intégrer le réseau Natura 2000. En s'appuyant sur une démarche partenariale impliquant les différents acteurs socio-économiques et les élus concernés, ce document doit proposer des mesures de gestion contractuelles ou réglementaires assurant la conservation des intérêts écologiques et le développement durable des activités en place. Il devra au préalable décrire les activités économiques, sociales, culturelles liées au site et déterminer l'état de conservation des habitats et des espèces présentes.

Chargé de conduire et d'animer la réflexion dans le cadre d'une mission déléguée de l'Etat, l'Opérateur assure le suivi et la mise en cohérence des éléments liés au site et aux volontés de chacun des acteurs en place. Un Comité de pilotage rassemblant des représentants locaux élus, d'activités socio-professionnelles, d'usagers et de propriétaires élabore et valide le Document d'objectifs sous l'autorité du Préfet de département et de la DIREN.

Une fois approuvé par l'Etat, le Document d'objectifs, ou Docob, constitue un outil majeur d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Conformément à la Loi Développement des Territoires Ruraux, le DOCOB devra être révisé à intervalles réguliers, au maximum tous les 6 ans.

A la suite d'un appel à candidature lancé par l'Etat, la proposition du Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes a été retenue afin que la structure anime la réflexion et les travaux liés au site des Chaumes d'Avon. Une convention officielle d'intervention lie le Conservatoire à l'Etat français pour assurer cette mission sous son plein contrôle.

C. Démarche et méthode de travail

Sur la base d'un cahier des charges précis, le travail de l'opérateur et du Comité de pilotage est relativement cadré et doit répondre à une ligne de conduite bien définie pouvant se décliner en 4 étapes majeures :

- Les inventaires : garants de la connaissance scientifique du site, ils doivent traduire la richesse écologique du milieu en identifiant précisément les habitats et les espèces s'y développant. Ils mettent également en avant les pratiques et activités ayant cours sur le site, garantes de sa richesse biologique ou au contraire susceptible de la dégrader ;
- Analyse et définition des enjeux : sur la base des données historiques ainsi que des éléments d'évolution du milieu, mais également de la connaissance scientifique sur la biologie des habitats et/ou des espèces présentes, il s'agit de mettre en avant les menaces pesant sur le site et la préservation de la biodiversité. Les grands enjeux de conservation sont alors établis ;
- Objectifs et propositions d'actions : cette étape essentielle doit permettre au Comité de pilotage de définir sur la base d'objectifs généraux et opérationnels les mesures de gestion nécessaires à la conservation dans le temps des habitats et des espèces liées au site ;
- Estimation des coûts et des moyens : cette ultime étape doit permettre d'évaluer le coût des opérations validées sur le site par le Comité de pilotage. Elle doit surtout prévoir ce que sera la mise en œuvre du Docob sur le site.

Le cadre d'intervention, proposé tel quel par l'opérateur, a été validé par le 1^{er} Comité de pilotage réuni le 21 mars 2002 par Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres qui a lancé ainsi officiellement la démarche de concertation.

D. Comité de pilotage et groupes de travail

Présidé par Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant, un Comité de pilotage composé des acteurs socio-économiques, des élus locaux, des administratifs, des scientifiques, alimente, analyse, fait évoluer et valide les réflexions et orientations proposées par l'opérateur sur le site.

La composition du Comité de pilotage sur le site des Chaumes d'Avon, arrêtée par Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, est la suivante :

- Services de l'Etat :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant ;
- M. le Commandant de la Région Terre « Sud Ouest » ou son représentant.

- Elus locaux :

- M. le Président du Conseil Général ou son représentant ;
- M. le Conseiller Général du canton de la Mothe-St-Héray ;
- M. les Maires de Avon, Bougon, Exoudun, Pamproux ou leurs représentant ;
- M. le Président de la Communauté de la Haute-Sèvre ou son représentant ;
- M. le Président de la Communauté de la Val de Sèvre ou son représentant.

- Représentant des propriétaires :

- M. le Président du Syndicat de la propriété agricole ou son représentant ;
- M. le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs ou son représentant.

- Représentant des Etablissements publics de l'Etat :

- M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant.

- Représentants des Usagers et Socio-professionnels :

- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son représentant ;
- M. le Président de la Confédération Départementale des Jeunes Agriculteurs ou son représentant ;
- M. le Président de la Coordination Rurale ou son représentant ;
- M. le Président de la Confédération Paysanne des Deux-Sèvres ou son représentant ;

- M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres ou son représentant.

- **Personnes qualifiées :**

- Mme la Présidente de Deux-Sèvres Nature Environnement ou son représentant ;
- M. le Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ou son représentant ;
- M. le Président du Groupement Poitou-Charentes et Vendée de la Société Française d'Orchidophilie ou son représentant.

Afin d'aider le Comité de pilotage à prendre ses décisions, et de façon à travailler concrètement avec les acteurs membres du Comité de pilotage et des personnes ou structures susceptibles d'apporter des éléments complémentaires de diagnostic, d'analyse et de propositions de gestion, *differents entretiens et réunions* ont été conduits par l'opérateur. Des groupes de travail ont également été créés et réunis périodiquement :

- ⇒ Groupe de travail « Agriculture » : 12-06-02 / 20-09-02 / 9-02-04 / 29-06-04
- ⇒ Groupe de travail « Diagnostic écologique » : 16-05-02 / 26-03-03

II- SYNTHESE DES DIAGNOSTICS BIOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

A. Présentation générale du site

Le territoire des Chaumes d'Avon-Bougon-Pamproux constitue l'un des espaces naturels les plus remarquables du département des Deux-Sèvres et de la Région Poitou-Charentes.

Ce territoire d'une superficie de près de 2000 ha en incluant la totalité du terrain militaire d'Avon, présente des intérêts multiples tant en terme d'habitats naturels que d'espèces à forte valeur patrimoniale, ou sur le plan paysager.

Afin de préserver ce territoire, plusieurs actions ont été menées ou sont en cours dans le cadre de dispositifs agri-environnementaux (OLAE Haut Val de Sèvre, CTE, CAD) ou par intervention d'acteurs tels que les communes, l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active de St Maixent-l'Ecole, les associations de protection de la nature ou le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes sur les espaces les plus remarquables (terrain militaire d'Avon, Côte-Belet, Champs-pourris).

En raison de son intérêt communautaire lié à la présence d'habitats et d'espèces rares et menacés à l'échelle européenne, une grande partie de ce territoire (excepté la partie Nord du Terrain Militaire d'Avon, bien que présentant les mêmes intérêts) a été proposée par l'Etat pour intégrer le réseau de sites Natura 2000. Le site ainsi notifié est nommé « Chaumes d'Avon » (n° FR 5400445) et occupe une superficie de 1507 ha.

Le périmètre d'étude retenu correspond au périmètre du site Natura 2000, tel qu'il a été notifié (*Cf. cartographie n°1*), modifié à la marge (*Cf. cartographie n°2*) afin :

- de le caler sur des limites physiques identifiables (routes, chemins) ;
- de le faire correspondre sur sa partie Sud-Est aux nouvelles limites cadastrales du terrain Militaire d'Avon consécutives au dernier aménagement foncier (1998) ;
- d'intégrer dans sa partie Ouest une ensemble de prairies et cultures situées ou bordant la vallée du Bougon et formant une entité cohérente sur le plan biologique et des usages avec le zonage du site Natura 2000.

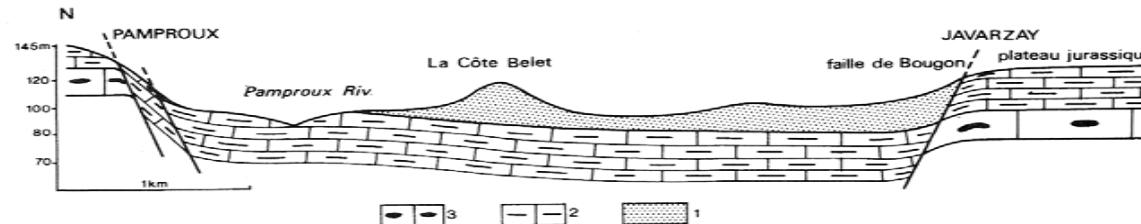
1- Localisation géographique

Le site Natura 2000 des « Chaumes d'Avon », d'une superficie de 1507 ha, est localisé (*Cf. cartographie n°1*) dans le département des Deux-Sèvres à une trentaine de kilomètres à l'Est de Niort, sur les communes d'Avon, Bougon, Exoudun et Pamproux (canton de la Mothe-St Héray).

2- Géologie / Hydrogéologie / Hydrologie

Les Chaumes d'Avon s'inscrivent dans un graben ou fossé d'effondrement. Il s'agit d'une dépression allongée d'est en ouest, délimitée par 2 failles, et bordée au nord et au sud par le plateau jurassique. Le village de Pamproux s'étale sur le relief de la faille nord, celui de Bougon et ses hameaux (La Roche, Le Petit et Grand Javarzay) sur la faille sud. Le fond du Graben est constitué en partie par des marnes oxfordiennes riches en spongiaires, ammonites et bélémnites. Ces marnes sont préservées de l'érosion qui s'est exercée postérieurement à la phase de fracturation du plateau.

Ce fossé d'effondrement induit un relief relativement marqué avec une altitude d'environ 130 m pour les plateaux nord et sud, et de 87 m au niveau du pont de Bougon, exutoire des prairies inondables de la Fosse Ronde donnant naissance au ruisseau « le Bougon », affluent du « Pamproux ». Ce cours d'eau prend sa source à la Roche-Ruffin (Pamproux-79) et parcourt la partie Nord du fossé d'effondrement pour se jeter dans la Sèvre Niortaise à l'aval de la Mothe-St Héray (79). A noter qu'au centre de la dépression s'individualise une petite butte culminant à 117 m : la Côte-Belet.



Coupe transversale du graben de Pamproux (1 : Oxfordien, 2 : Callovien, 3 : Bathonien) (GABILLY et al, 1997)

Sur le plan hydrogéologique, les eaux souterraines sont contenues dans deux aquifères :

- l'aquifère captif infra-toarcien dont le toit est constitué de marnes toarciennes ;
- l'aquifère supra-toarcien dont le magasin, constitué de calcaires, est très sensible aux phénomènes de dissolution. Il en résulte un système karstique complexe et très développé. Cet aquifère est libre sous le plateau calcaire jurassique et captif ou semi-captif sous les marnes du graben de Pamproux.

Ces marnes à spongiales étant imperméables, les eaux superficielles ruissellent jusqu'aux affleurements calcaires périphériques au graben où elles disparaissent. Mais des gouffres peuvent trouver cette couverture marneuse par l'action des eaux de ruissellement et donner naissance à des résurgences (ex. : résurgence de la Fosse Ronde). Le graben constitue ainsi une gouttière naturelle et collecte ainsi la majeure partie des plateaux calcaires jurassiques qui l'entourent.

3- Contexte paysager

Le site des Chaumes d'Avon est situé dans l'entité paysagère « Terres rouges – secteur bocager » et est bordé sur sa partie nord par l'entité « Plateaux de Pamproux-Lezay ». Le Terrain Militaire d'Avon constitue un paysage singulier nommé « Bocage de Bougon-Avon » en raison de son fort caractère bocager relictuel, témoin de l'occupation du sol de l'après-guerre. (Inventaire des Paysages de Poitou-Charentes – CREN / 1998).

Deux grandes entités peuvent être distinguées dans le périmètre Natura 2000 :

- une zone cultivée sur sols calcaires située dans la partie nord et ouest du site où dominent cultures et prairies artificielles ;
- une vaste zone herbagère et bocagère où domine une activité agricole d'élevage liée à la présence de sols marneux peu fertiles, hydromorphes dans les fonds de vallées, avec sur sa partie Est une grande partie du Terrain militaire d'Avon exclusivement constitué d'herbages (pelouses sèches et prairies) maillés par un dense réseau de haies.

Le fort intérêt paysager du site est accentué par le relief (bassin d'effondrement) qui offre aux regards des points de vue remarquables situés sur les lignes de failles nord (Pamproux) et sud (hameaux de Bougon) ou à partir de la Côte-Belet.

4- Des facteurs naturels, source de richesse écologique

Les facteurs essentiels expliquant la diversité et l'originalité des habitats et des espèces sur le site des Chaumes d'Avon sont d'ordre **climatique, géologique et topographique**.

L'étude des orthoptères du terrain militaire réalisé en 1995 par VENEAU a montré que le peuplement orthoptérique se rattachait à un climat **subméditerranéen**. Cette particularité du site se trouve dans les **conditions d'aridité** que l'on y rencontre. Plusieurs raisons sont à évoquer pour expliquer ce **déficit hydrique** que l'on retrouve globalement sur l'ensemble du site NATURA 2000, mais qui est le plus frappant dans les secteurs à végétation la plus sèche et qui influe sur les formations végétales.

En effet, le site s'inscrit dans le bassin **d'effondrement de Pamproux** qui est caractérisé par des **calcaires marneux** qui **retiennent peu l'eau**, celle-ci s'enfonçant très vite dans le sous-sol, pour laisser en surface un **sol très sec**. A ces caractéristiques géologiques, il faut ajouter le rôle du **relief**. Le site est en effet très vallonné, avec des secteurs de **coteaux** à pente généralement faible mais bien ensoleillés où se retrouvent les pelouses calcaires (terrain militaire, Champs Pourris, Chaumes de Gandomé, Côte Belet), et des secteurs de **fond de vallée**, occupés par des **terrains alluvionnaires inondés en période hivernale** (Vallée des Ayrault sur le terrain militaire et prairies humides de la Fosse Ronde) et caractérisés par une végétation de prairies humides.

Ces conditions d'aridité et le fonctionnement hydrologique expliquent la présence sur le site d'espèces à affinité méridionale comme l'Astragale de Montpellier et des espèces hygrophiles comme la Fritillaire pintade.

5- Statuts d'inventaires et de protection

Statuts d'inventaires

Les Chaumes d'Avon sont concernées par les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique relevant d'un statut d'inventaire et non de protection) de Type I n° 726 (La Côte-Belet et Chaumes de Gandomé) et n° 660 (Terrain Militaire d'Avon) (*Cf. cartographie n°3 et 4*).

Statuts de protection

Le site est situé dans la partie nord de la ZPS (Zone de Protection Spéciale liée à la Directive Européenne Oiseaux) « Plaine de la Mothe St Heray-Lezay » (*Cf. cartographie n°5*) qui présente une superficie de 24 450 ha (FR 5412022). Il fait également partie du bassin (Sèvre Niortaise Amont) d'alimentation du captage de la Corbelière considéré comme stratégique pour l'alimentation en eau potable des habitants de la Région Poitou-Charentes et dans lequel la protection de la ressource en eau potable est considérée comme prioritaire (*Cf. cartographie n°6*).

Plan d'occupation des sols et Plan local d'Urbanisme

Les communes de Bougon et d'Avon ne disposent de P.O.S., de P.L.U. ou de carte communale.

La commune de Pamproux dispose d'un P.O.S. approuvé en 1984 et révisé en 1995. Le site Natura 2000 des Chaumes d'Avon est majoritairement en zone NC : zone destinée à la préservation et au développement des activités agricoles, sylvicoles ou extractives et où sont admises les constructions, installations, et équipements liés à ces activités. La Côte-Belet et la partie Nord-ouest du terrain militaire d'Avon située sur Pamproux pour 23,45 ha, sont classées en zone ND : zone constituant un espace naturel qu'il convient de préserver en raison de la qualité des paysages ou du caractère des éléments naturels qui la composent. Elle couvre les sites les plus sensibles de la commune et est destinée à demeurer à dominante naturelle et non constructible. La révision en P.L.U. n'est pas prévue.

B. Diagnostic biologique

1- Méthodologie

Les éléments du présent diagnostic écologique sont issus des données suivantes produites dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs Natura 2000 :

- étude confiée au bureau d'études CERA-Environnement (2002) : synthèse des inventaires et études disponibles, compléments d'inventaires et notamment réalisation de la cartographie habitats, évaluation des menaces pesant sur les habitats et les espèces visées par les Directives (2002) ;
- étude de synthèse des données existantes sur l'avifaune de plaine confiée (GODS – 2002) ;
- étude de synthèse « Statut des populations d'amphibiens – Enjeux batrachologiques » (Pierre GRILLET / Nature-Environnement Conseils – 2002) ;
- apports de naturalistes et structures (FDC 79, ONCFS...) ayant participé aux groupes de travail « diagnostic biologique ».

Six études antérieures, liées à des actions de préservation portées par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes (CREN) sur les sites « phares » à haute valeur patrimoniale du territoire des Chaumes d'Avon, ont fourni des informations utilisables sur les espèces et habitats du site :

- DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT « *Etude de la flore et de la végétation du terrain militaire d'Avon (Deux-Sèvres)* », CREN – 1995 ;
- CPIE Gâtine Poitevine « *Recommandations de gestion du Terrain militaire d'Avon* », CREN – 1995 ;
- Centre d'étude biologique de Chizé - CNRS « *Terrain militaire d'Avon : éléments d'évaluation et de gestion du patrimoine écologique du site* », CREN – 1997 ;
- Centre d'étude biologique de Chizé - CNRS « *Compléments au diagnostic écologique du terrain militaire d'Avon. Etude de l'évolution de la structure du réseau de haies entre 1969 et 1993 d'après analyse de photographies aériennes. Rapport préliminaire de Janvier 1997* », CREN – 1997 ;
- CERA-Environnement « *Etudes écologiques complémentaires et protocole d'évaluation scientifique – Côte-Belet (Pamproux)* », CREN – 2001 ;
- BTS GPN de Melle « *Etude de cas sur trois secteurs remarquables hors terrain militaire : la Fosse Ronde, les Chaumes de Gandomé et les Champs Pourris* » - 1997.

Des inventaires complémentaires ont permis de confirmer, actualiser et compléter les données existantes sur ces sites et sur le reste du territoire des Chaumes d'Avon. Ils portent essentiellement sur les habitats et espèces inscrits dans les annexes de la Directive Habitat :

- Annexe I pour les habitats, et Annexe II pour les espèces, d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zone Spéciale de Conservation (ZSC ou autrement dit site Natura 2000) ;
- Annexe IV pour les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite une protection stricte mais ne justifie pas la désignation en ZSC

INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES UNITES ECOLOGIQUES – HABITATS – ESPECES FLORISTIQUES PATRIMONIALES

La méthodologie employée s'appuie sur l'étude des groupements végétaux, en portant l'accent sur les **habitats d'intérêt communautaire** (approche phyto-sociologique avec application des coefficients d'abondance-dominance de BRAUN-BLANQUET (1936)) et l'étude des espèces patrimoniales.

Ces relevés floristiques ont été complétés par une approche de la **dynamique végétale** (dynamique spontanée ou liée à la gestion) et une évaluation de l'**état de conservation** des habitats d'intérêt communautaire (incidence des activités humaines). Parallèlement, les relevés de terrain ont permis de localiser un certain nombre d'**espèces patrimoniales**, bien qu'elles ne soient pas inscrites aux Annexes II ou IV de la Directive Habitats.

L'échelle de restitution cartographique a été fixée au 1/25 000. Certains habitats non représentables à cette échelle, sont regroupés en unités écologiques de rangs supérieurs. Cependant, certaines zones (Côte Belet, Champs Pourris) présentant une valeur patrimoniale élevée (habitats prioritaires et d'intérêt communautaire) font l'objet de zooms cartographiques au 1/10 000.

INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES FAUNE

Sur les sites appelés à devenir des **Zones Spéciales de Conservation**, seuls les habitats et espèces inscrites à la **Directive Habitats** sont considérés. On y adjoint généralement les espèces inscrites à l'**Annexe I de la Directive Oiseaux**, même si celles-ci relèvent normalement des **ZPS**. De ce fait, les prospections ont été axées sur ces espèces, soit pour confirmer la présence de celles qui y étaient déjà signalées, soit pour en localiser de nouvelles.

Les inventaires ont été réalisés pour les groupes suivants : entomofaune (insectes), avifaune, amphibiens, reptiles, mammifères (dont chiroptères).

Ils se sont déroulés en parcourant ou inspectant les secteurs favorables aux espèces, et notamment aux **espèces d'intérêt communautaire**, sur l'ensemble du site. Pour les amphibiens, des points d'écoute nocturnes ont été réalisés pour les espèces chanteuses, et les mares ont été systématiquement visitées pour rechercher des indices de reproduction. Pour les chiroptères, des points de balayage au détecteur d'ultras-sons ont été réalisés de nuit en été.

2- Résultats

HABITATS (Cf. cartographie n°7 et 8)

On peut distinguer sur le sites des Chaumes d'Avon **trois habitats d'intérêt communautaire**, correspondant à différentes formations de **pelouses « sèches »**, considérées comme **prioritaires** en raison du riche cortège d'**orchidées** qu'elles accueillent :

- ⇒ **Les pelouses calcicoles mésophiles denses (*Mesobromion*) (6210)**, présentant des sites à orchidées remarquables avec ponctuellement, des lambeaux ou tâches de **pelouses calcicoles xérophiles (*Xerobromion*)** au sein des pelouses du *Mesobromion* (6210) ;
- ⇒ **Les pelouses calcicoles marnicoles (*Mesobromion marnicole*)**, présentant des sites à orchidées remarquables* (6210) ;
- ⇒ **Les pelouses calcicoles marnicoles (6210)** présentant un groupement de transition avec **les prairies paratourbeuses (argilo-marneuses) du *Molinion caeruleae* (6410)*** dans les bas de pente ou des micro-dépressions topographiques où les conditions d'hydromorphie du sol persistent en période estivale (mouillères). Cet habitat peut présenter ou non des sites d'orchidées remarquables.

Remarques : Il est difficile de dégager sur le site des Chaumes d'Avon des unités phytosociologiques distinctes et nettes en raison des conditions édaphiques spécifiques et des pratiques passées et/ou des modalités de gestion actuelles très différentes. Ces différents facteurs ont un impact direct ou indirect sur les cortèges floristiques ce qui explique l'imbrication des groupements phytosociologiques à l'échelle d'une même parcelle. Aussi, il est délicat d'établir des correspondances avec la nomenclature européenne et de dégager des habitats d'intérêt communautaire bien individualisés. On peut en conclure que le site des "Chaumes d'Avon" se caractérise par une mosaïque d'habitats qui reflète la variabilité, la dynamique et l'impact des pratiques de gestion passées et actuelles sur le site. Dans cette mosaïque on peut reconnaître des groupements phytosociologiques qui constituent des habitats d'intérêt communautaire de l'Annexe 1 de la Directive Habitats.

Habitats d'intérêt communautaire

Code NATURA 2000	Code Corine Biotopes	Correspondances phytosociologiques (alliance)		Désignation (Cahiers d'Habitats Natura 2000)
PELOUSES CALCICOLES				
6210*	34.322	Alliance	<i>Mesobromion</i>	Pelouses héliophiles calcaricoles denses Habitat prioritaire (site d'orchidées remarquables)
		Sous-alliance	<i>Eumesobromenion erectii</i>	
6210*	34.32(4 ?)	Alliance	<i>Mesobromion marnicole</i>	Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques à <i>Chlora perfoliata</i> et <i>Carex flacca</i> Habitat prioritaire (site d'orchidées remarquables)
		Sous-alliance	<i>Tetragonolobo maritimi-Mesobromion erecti</i>	
6210 x 6410*	34.32(4 ?) x 37.33	Alliance	<i>Mesobromion marnicole x Molinion caeruleae</i>	Prairies marno-argileuses de transition Habitat prioritaire (site d'orchidées remarquables)

*habitat prioritaire

En complément des « pelouses sèches » considérées d'intérêt communautaire, les Chaumes d'Avon présente une remarquable **mosaïque de milieux** caractéristiques des milieux prairiaux, des zones humides, des zones boisées et des zones cultivées, participant à l'accueil d'espèces d'intérêt communautaire et à la fonctionnalité écologique du territoire. **Quatre grands types de milieux** peuvent être ainsi différenciés :

Habitats d'intérêt non communautaire

Code Corine Biotopes	Correspondances phytosociologiques		Désignation
PRAIRIES			
38.2 A	Alliance	<i>Arrhenaterion</i>	Prairies mésophiles de fauche
	Sous-alliance	<i>Centaurea jaceae – Arrhenaterion elatioris</i>	
38.2 B	Alliance	Arrhenaterion	Prairies mésohygrophiles de fauche à Colchique et <i>Silaus</i>
	Sous-alliance	<i>Colchico autumnalis- Arrhenatherenion elatioris</i>	
38.1 A	Alliance	<i>Cynosurion</i>	Prairies mésohygrophiles pâturées
	Sous-alliance	<i>Achilleo millefolii – Cynosurenion cristati</i>	
38.1 B	Alliance	<i>Cynosurion</i>	Prairies mésohygrophiles pâturées
	Sous-alliance	<i>Ranunculo – Cynosurenion cristati</i>	
37.24	Alliance	<i>Ranunculo repentis-Agropyriion repentis</i>	Prairies hygrophiles pâturées
37.21	Alliance	<i>Bromion racemosi</i>	Prairies hygrophiles alluviales et inondables
OURLETS, FOURRES PREFORESTIERS, HAIES			
34.41	Ordre	<i>Origanetalia vulgaris</i>	Ourlets herbacés préforestiers
	Alliance	<i>Agrominio-Trifolienion medii ?</i>	
31.81 x 31.83	Ordre	<i>Rhamno-prunetea</i>	Fruticées arbustives des sols plus ou moins riches en nutriments
	Alliance	<i>Prunio-Rubion ulmifolii</i> Association du <i>Tamo-Viburnetum lantane</i>	
FRICHES/ VIGNES			
87	Alliance	<i>Dauco carotae - Melilotion albi</i>	Friche argilo-calcaire
83.211	Alliance	<i>Muscaro racemosi-Allion vinealis</i>	Végétation compagne des vignes et des cultures arbustives
BOISEMENTS			
41F1	Alliance	<i>Carpinion</i> , Association du <i>Ulmetum suberosae</i>	Ormaie rudérale
41.2	Alliance	<i>Fraxino-Carpinion</i>	Boisement mésophile marnicole de type chênaie-frênaie

ESPECES FLORISTIQUES (Cf. cartographie n°9)

Aucune espèce d'intérêt communautaire, inscrite à l'annexe Annexe II et à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore, n'a été recensée sur le site.

Cependant, le site des « Chaumes d'Avon » présente une grande richesse en **orchidées**, avec **23 espèces** (sans les hybrides) dont 3 espèces inscrites sur la liste rouge régionale et 7 espèces déterminantes en Deux-Sèvres.

La présence de l'Orchis des marais et de l'Orchis élevée, protégées au niveau régional, inscrites sur la liste rouge régionale et déterminantes en Deux-Sèvres, a également été notée lors des prospections de terrain réalisées en 2002 (CERA-Environnement). Toutefois, l'identification reste à confirmer.

Nom commun	Nom latin	PN	PR	LRN	LRR	D 79	Localisation
Homme-pendu	<i>Aceras anthropophorum</i>						TM, CB, CP
Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i>						TM, CB, CP
Orchis grenouille	<i>Coeloglossum viride</i>			X	X	X	CB, CP
Orchis élevé	<i>Dactylorhiza elata¹</i>		X		X	X	TM
Orchis à feuilles tachetées	<i>Dactylorhiza maculata</i>						CB
Orchis moustique	<i>Gymnadenia conopsea</i>						TM, CB, CP
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>						TM, CB, CP
Listère à feuilles ovales	<i>Listera ovata</i>						TM, CB
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera ssp apifera</i>						TM, CB
Ophrys bourdon	<i>Ophrys fusciflora</i>			X	X		CB
Ophrys brun	<i>Ophrys fusca</i>			X	X		CB
Ophrys mouche	<i>Ophrys insectifera</i>						CB, TM ?
Ophrys petite araignée	<i>Ophrys litigiosa = araneola</i>				X		CB, TM, CP
Ophrys bécasse	<i>Ophrys scolopax</i>						CB, TM
Ophrys araignée	<i>Ophrys sphegodes</i>						TM, CP, CB
Orchis à fleurs lâches	<i>Orchis laxiflora</i>				X		TM, CP, CB
Orchis militaire	<i>Orchis militaris</i>				X		TM, CB
Orchis bouffon	<i>Orchis morio</i>						TM, CB, CP
Orchis des marais	<i>Orchis palustris</i>	X		X	X		TM, CB
Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>						CB
Orchis brûlé	<i>Orchis ustulata</i>						CB, TM
Orchis à deux feuilles	<i>Platanthera bifolia</i>						CB
Orchis verdâtre	<i>Platanthera chlorantha</i>						TM, CB, CP
Serapias langue	<i>Serapias lingua</i>				X		CB, CP
Spiranthe d'automne	<i>Spiranthes spiralis</i>						CB, CP, TM

PN = Protection nationale, PR = Protection régionale, LRN = Liste rouge nationale, LRR = Liste rouge régionale, D 79 = Espèce déterminante en Deux-Sèvres

•Terrain militaire = TM

• Côte Belet = CB

• Champs pourris= CP

Le site de la **Côte-Belet** présente à lui seul 23 espèces (sans les hybrides), ce qui lui confère sur une superficie de 25 ha un intérêt orchidophile exceptionnel bien connu des naturalistes.

Cinq autres espèces floristiques d'intérêt patrimonial (dont 3 bénéficiant d'un statut de protection), liées aux habitats de pelouses sèches mais aussi de prairies humides (Fritillaire pintade), sont présentes sur le site des Chaumes d'Avon :

Nom commun	Nom latin	PN	PR	LRN	LRR	D 79
Astragale de Montpellier	<i>Astragalus monspessulanum</i>		X	X	X	X
Cresson rude	<i>Syimbrella aspera ssp aspera</i>		X		X	X
Fritillaire pintade	<i>Fritillaria meleagris</i>				X	X
Chlore perfoliée	<i>Blackstonia perfoliata</i>					
Ophioglosse vulgaire	<i>Ophioglossum vulgatum</i>					

PN = Protection nationale, PR = Protection régionale, LRN = Liste rouge nationale, LRR = Liste rouge régionale, D 79 = Espèce déterminante en Deux-Sèvres

ESPECES FAUNISTIQUES

Les tableaux de synthèse ci-après présentent les **espèces d'intérêt communautaire** visés par la Directive Habitats-Faune-Flore. Certaines espèces non concernées par cette Directive, mais présentant un fort intérêt patrimonial sur le plan national et régional et dont la présence est remarquable sur les Chaumes d'Avon, sont prises en considération. Le statut des espèces est mentionné conformément aux codes indiqués ci-après :

Détermination du statut des espèces

Statut : Dir. Hab. Dir. Ois. : espèces inscrites aux Directives Habitats et Oiseaux

An 2 : Annexe II de la Directive Habitats

An 4 : Annexe IV de la Directive Habitats

O.1. : Annexe I de la Directive Oiseaux

Protection nationale/régionale : espèce strictement protégée dans la réglementation française

N : espèce strictement protégée sur l'ensemble du territoire français

R : espèce protégée sur le territoire de la Région Poitou-Charentes

Menaces : Région/France/Monde : statut de conservation des espèces aux échelles régionales, nationales, internationales (européennes ou mondiales).

R : échelle régionale

D : espèce déterminante à l'échelle régionale ou départementale (issu de JOURDE P. (coord.), 2001)

Pour les Oiseaux : Statuts à surveiller, en déclin, rare, vulnérable, en danger (issu de RIGAUD T. et GRANGER M. (coord.), 1999)

F : échelle nationale (France) (d'après les catégories UICN de 1990, issu de FIERS V., GAUVRIT E., GAVAZZI P., HAFFNER H. MAURIN H. et coll., 1997) :

Tous groupes animaux sauf oiseaux :

S : espèce à surveiller I : espèce au statut indéterminé R : espèce rare V : espèce vulnérable E : espèce en danger

Oiseaux (issu de ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999) :

CMAP 1 : espèces menacées à l'échelon mondial.

CMap 2 : espèces très menacées (en danger, vulnérables) à la fois en France et en Europe.

CMap 3 : espèces dont le niveau de vulnérabilité est moyen en France comme en Europe (Rare), des espèces jugées vulnérables en Europe et simplement en déclin en France et vice-versa, et quelques oiseaux moins menacés mais dont la France abrite une proportion importante des effectifs européens.

CMap 4 : espèces encore très abondantes mais en déclin aussi bien en France qu'en Europe. Les espèces dont le statut européen n'est ni défavorable ni fragile, contrairement au statut français, sont classés dans cette catégorie lorsqu'elles sont très vulnérables (en danger, vulnérables), voire en CMap 2 ou CMap 3 si la France héberge une proportion très importante de l'effectif, ou bien alors en CMap 5 (rare, en déclin, localisé, à préciser).

CMap 5 : espèces dont le statut français n'est ni défavorable ni fragile, contrairement au statut européen, comme toutes les autres espèces à surveiller.

E : échelle européenne (oiseaux uniquement) (issu de TUCKER G.M. & HEATH M.F., 1994) :

SPEC 2 = espèces dont la répartition mondiale est concentrée en Europe (>50% des effectifs ou de l'aire) et à statut défavorable (en danger, vulnérable, en déclin ou rare)

SPEC 3 = espèces dont la répartition mondiale n'est pas concentrée en Europe mais ayant un statut défavorable en Europe

SPEC 4 = espèces dont la répartition mondiale est concentrée en Europe (>50% des effectifs ou de l'aire) mais dont le statut n'est pas défavorable en Europe

M : échelle mondiale (tous groupes animaux sauf oiseaux) (issu de FIERS V., GAUVRIT E., GAVAZZI P., HAFFNER H. MAURIN H. et coll., 1997) :

LR:nt : faible risque quasi menacé

LR:dc : faible risque dépendant de mesures de conservation

VU : vulnérable

• Mammifères (Cf. cartographie n°10)

L'essentiel des espèces d'intérêt communautaire est représenté par des **chauves-souris**, dont toutes les espèces françaises sont inscrites au moins à l'Annexe IV de la Directive Habitats. Néanmoins, seulement **8 espèces** sur les 19 que compte le département des Deux-Sèvres ont été contactées, en général qu'**une fois** chacune sur le site et aucune colonie n'a pu être mise en évidence. Le peuplement du terrain militaire, considéré comme "**très pauvre**" (CEBC, 1997¹), l'est un peu moins à l'échelle du site tout entier. Les raisons avancées dès 1997 (faible disponibilité en sites de reproduction adéquats, manque de points d'eau, ...) semblent largement confirmées.

Parmi les **carnivores**, seule la **Genette** possède un statut de protection national, mais elle ne relève que de l'Annexe V de la Directive Habitats et de ce fait ne bénéficie que d'une protection partielle à l'échelle européenne. Cette espèce a été trouvée relativement fréquemment sur le terrain militaire et est également présente sur la Côte-Belet.

Deux autres espèces, non menacées à l'échelle de la France, bénéficient néanmoins d'un statut de conservation défavorable à l'échelle mondiale, notamment en raison de leur répartition : l'**Ecureuil roux** et le **Lérot**.

Synthèse espèces patrimoniales - Mammifères

Nom français	Nom latin	Statut : Dir. Hab.	Protection nationale/ régionale	Menaces : Région/France /Monde	Commentaires
Barbastelle	<i>Barbastella barbastella</i>	An 2 ; An 4	N	R:D ; F:V ; M:VU	1 contact en 1997
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	An 2 ; An 4	N	R:D ; F:V ; M:LR	1 contact en 2002
Oreillard sp.	<i>Plecotus sp.</i>	An 4	N	F:S	1 contact en 2002
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	An 4	N	F:S	1 contact en 1997 et 1 en 2002
Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	An 4	N	R:D ; F:S	1 contact en 1997, 2 en 2002
Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	An 4	N	R:D ; F:S	1 contact en 2002
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	An 4	N	R:D ; F:S	1 capture en 1997, 2 contacts en 2002
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An 4	N	F:S	1 contact en 1997
Genette	<i>Genetta genetta</i>	/	N	F:I	Présence avérée sur le terrain militaire et sur la Côte Belet.
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	/	N	F:S ; M:LR:nt	localisé
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	/	/	M:VU	localisé

Seules les espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat , dont la conservation nécessite la désignation de site Natura 2000, sont décrites dans les fiches suivantes.

Code Natura 2000 : 1304 – GRAND RHINOLOPHE *Rhinolophus ferrumequinum*

Statut de protection

Protection nationale

Dir. Habitats Annexe II

Dir. Habitats Annexe IV

Fréquentation du site

Période hivernale

Période estivale

Reproduction avérée

Transit automnal

Effectifs observés

1 individu en chasse contacté sur Chaumes de Gandomé lors inventaires 2002 - Reproduction potentielle dans les fermes alentours

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Fiches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres

Rayon moyen du territoire vital

le territoire de chasse s'étend jusqu'à 5km de son gîte

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Espèce de chauve-souris de grande taille (9 à 11,5 cm) qui émet des ultrasons par le nez. Elle hiberne de septembre/octobre à avril dans les grottes dont la température varie de 7 à 10 degrés, pendue au plafond et enveloppée dans ses ailes. C'est une chauve-souris des régions bocagères, des boisements clairs et des bords des cours d'eaux. Son vol à faible hauteur (30 cm à 6 m) est lent, papillonnant avec de brèves glissades. Le Grand Rhinolophe chasse Harnetons, Bousiers, Papillons et Tipules.

Facteurs favorables
-Tranquillité
-Maintien des zones bocagères
-Maintien des conditions atmosphériques adaptées dans les grottes
-Maintien d'entrées dans les bâtiments anciens
-Maintien du pastoralisme

Facteurs défavorables
-Nombreux dérangements.
-Aménagement des grottes, réfection des bâtiments anciens.
-Emploi de pesticides (raréfaction de la nourriture) et traitements des charpentes avec des produits toxiques et rémanents.
-Emploi de vermicides néfastes aux populations de coprophages
-Entretien mécanique des haies

Code Natura 2000 : 1308 – BARBASTELLE *Barbastella barbastellus*

Statut de protection Protection nationale Dir. Habitats Annexe II Dir. Habitats Annexe IV**Fréquentation du site** Période hivernale Période estivale Reproduction avérée Transit automnal**Effectifs observés**

1 individu contacté sur le terrain militaire d'Avon en 1997 – Reproduction potentielle dans boisements et haies (les bâtiments militaires et fermes alentours pouvant servir de gîtes de substitution)

Territoires vitaux préférentiels Paysages boisés Paysages semi-ouverts Paysages ouverts Boisements feuillus Fiches Cours d'eau Linéaires boisés Prairies pâturées Cultures Plans d'eau Zones péri-urbaines Prairies de fauches Jardins Ripisylves Autres**Rayon moyen du territoire vital** le territoire de chasse s'étend jusqu'à 5km de son gîte**Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce**

La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne. Les femelles peuvent atteindre leur maturité sexuelle au cours de leur première année. La période d'accouplement débute dès l'émancipation des jeunes, en août, et peut s'étendre jusqu'en mars, même si la majorité des femelles sont fécondées avant la léthargie hivernale. Les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles (linteaux en bois de portes de grange par exemple), des maisons (derrière des volets), des cavités dans les troncs ou bien des fissures ou sous les écorces de vieux arbres. Elle hiberne, généralement seule, dans les fissures des cavités souterraines, des ponts...

La Barbastelle est une espèce spécialisée quant aux habitats fréquentés mais aussi en terme de régime alimentaire composé principalement de lépidoptères. Ses exigences, associées à une adaptabilité faible face aux modifications de son environnement, rendent l'espèce très fragile. Cet insectivore chasse préférentiellement en lisière ou le long des couloirs forestiers (allées en sous bois), d'un vol rapide et direct, en allées et venues de grande amplitude.

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
-Boisements mixtes -Alignements arborés	-Conversion des peuplements forestiers en monocultures intensives -Destruction des peuplements arborés linéaires -Traitements phytosanitaires -Fréquentation importante de certains sites souterrains.

- Oiseaux (Cf. cartographie n° 11)

Les études réalisées ont permis de contacter 104 espèces d'oiseaux dont 89 sont nicheuses ou potentiellement nicheuses. Parmi celles-ci, 10 sont d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Oiseaux). Le peuplement du terrain militaire comprend à lui seul 60 % des espèces nicheuses du département (GODS, 1995).

Le site Natura 2000 des chaumes d'Avon, accueille plusieurs espèces d'**avifaune de plaine**, dont 2 hautement prioritaires (**Outarde canepetière, l'Oedicnème criard**) dépendantes de la population de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de la **Plaine de la Mothe St Héray-Lezay**. Ces espèces sont localisées dans les zones de cultures situées dans la partie Nord du site Natura 2000 et sur les plateaux situés de pourtour bordant le fossé d'effondrement.

A noter une **faible représentativité des espèces liées aux milieux herbeux ouverts**, alors que ces formations sont les plus représentées sur le site et notamment sur le terrain militaire et les secteurs de pelouses sèches des alentours (Chaumes de Gandomé, Champs Pourris, Côte Belet). Il apparaît donc que l'**état de conservation** de ces habitats **ne permet pas l'existence d'un peuplement riche d'espèces de milieux ouverts**, nécessitant des herbes hautes, mais au contraire un cortège remarquable d'espèces de faciès de formations herbeuses basses et de haies buissonnantes, dont la **Pie-grièche écorcheur** et l'**Alouette lulu**. Les causes sont probablement de deux types : l'**intensité du pâturage sur le terrain militaire** et la **fermeture des formations herbacées** (notamment sur certaines secteurs du terrain militaire et sur la Côte Belet).

Outre les espèces d'intérêt communautaire, certaines sont particulièrement remarquables comme le **Courlis cendré**, considéré comme un nicheur **en danger** dans la région et **en fort déclin** dans le département des Deux-Sèvres.

Synthèse des espèces patrimoniales – Oiseaux d'intérêt communautaire (Annexe I Dir. Oiseaux)

Nom français	Nom latin	Statut : Dir. Ois.	Protection nationale/ré gionale	Statuts-menaces : Région/France/Europe	Commentaires
Outarde canepetière	<i>Tetrax Tetrax</i>	O.1.	N	<i>R : vulnérable/D</i> <i>F : en danger/CMAP 1</i> <i>E : vulnérable/SPEC 2</i>	3 zones de rassemblement de mâles en bordure du site N2000 dépendantes de la population d'Outardes de la Plaine de la Mothe St Héray-Lezay (ZPS)
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	O.1.	N	<i>R : à surveiller/D</i> <i>F : fort déclin/CMAP 3</i> <i>E : vulnérable/SPEC 3</i>	Quelques couples nicheurs sur secteurs plaines en bordure site N 2000 dépendants de la population d'Outardes de la Plaine de la Mothe St Héray-Lezay (ZPS) T.M. : zone d'alimentation
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	O.1.	N	<i>R : en déclin/D</i> <i>F : à surveiller/CMAP 5</i> <i>E:SPEC 4</i>	Quelques couples potentiellement nicheurs sur secteurs cultivés autour du T.M.
Busard St Martin	<i>Circus cyaneus</i>	O.1.	N	<i>R:à surveiller/D</i> <i>F: à préciser/CMAP 4</i> <i>E : vulnérable/SPEC 3</i>	Signalée en période hivernale sur le T.M., potentiellement nicheur en petit nombre
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	O.1.	N	<i>R:rare/D</i> <i>F : à surveiller/CMAP 5</i> <i>E : non défavorable</i>	Signalée en période hivernale sur le T.M., et en période reproduction sur cultures alentours
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	O.1.	N	<i>R : à surveiller/D</i> <i>F : en déclin/CMAP 5</i> <i>E : en déclin/SPEC 3</i>	Population particulièrement abondante sur et aux environs du site N2000
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	O.1.	N	<i>R : Rare/D</i> <i>E : SPEC 4</i>	Quelques couples potentiellement nicheurs sur le Terrain Militaire et alentours
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	O.1.	N	<i>R:à surveiller/D</i> <i>F : à surveiller/CMAP 5</i> <i>E : vulnérable/SPEC 3</i>	Quelques couples potentiellement nicheurs sur le Terrain Militaire et alentours
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	O.1.	N	<i>R : à surveiller/D</i> <i>F : à surveiller/CMAP 5</i> <i>E : SPEC 2/en déclin</i>	1 couple potentiellement nicheur sur le Terrain Militaire
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	O.1.	N	<i>R : en déclin/D</i> <i>F : fort déclin/CMAP 5</i> <i>E : vulnérable/SPEC 2</i>	Quelques couples potentiellement nicheurs sur le Terrain Militaire et coteaux alentours

Synthèse des espèces patrimoniales – Oiseaux (hors espèces Annexe I Dir. Oiseaux)

Nom français	Nom latin	Statut : Dir. Ois.	Protection nationale/ré gionale	Statuts-menaces: Région/France/Europe	Commentaires
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	O.2.		R:en danger/D	Nicheur rare et en fort déclin en 79 7-10 couples sur site N2000 dépendant de la population du plateau Mellois (ZPS)
Autour des Palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	/	N	R:Rare/D	Nicheur rare et localisé au plan régional
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	/	N	R:Rare/D	Nicheur peu commun au plan régional
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	/		E:SPEC 3 / V	Nicheur vulnérable en 79
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	/		R:en déclin E:SPEC 3 / D	/
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	/	N	R:en déclin E:SPEC 3 / D	Nicheur en fort déclin en 79
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	/	N	R:en danger/D E:SPEC 3 / D	Nicheur rare en 79
Rouge-queue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	/	N	R:en déclin/D F:CMAP 4 / à préciser E:SPEC 2 / V	Nicheur peu commun et en régression au plan régional
Gobe-mouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	/	N	R:à surveiller/D F:CMAP 5 / à surveiller E:SPEC 3 / D	Nicheur assez rare en 79

Seules les espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux , dont la conservation nécessite la désignation de site Natura 2000, sont décrites dans les fiches suivantes.

Code Natura 2000 : A072– BONDREE APIVORE *Pernis apivorus*

Statut de protection Protection nationale

Dir. Oiseaux Annexe I

Fréquentation du site Période hivernale

Période estivale

Reproduction avérée

Effectifs observés Quelques couples

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Fiches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripsylves

Autres

Remarque : espèce nettement territoriale, territoire de 300 à 600 ha, espace vital pouvant atteindre 5000 ha

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

La bondrée apivore est un rapace migrateur qui arrive tardivement dans nos contrées (vers mi-mai) pour se reproduire. Pour rechercher sa nourriture elle fréquente des milieux variés : prés, cultures, friches, pâtures, lisières et clairières forestières dans lesquels elle trouve des abeilles et des guêpes sauvages capturées au sol. Elle occupe diverses formations forestières (préférentiellement des massifs assez étendus) où elle construit son nid à l'envourchure d'une grosse branche ou à l'insertion du tronc. Dès la fin août les couples se séparent et regagnent leurs quartiers d'hiver en Afrique tropicale. La bondrée est présente sur l'ensemble de la région Poitou-Charentes mais elle est toutefois considérée comme rare dans la région.

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
-Fauche et pâturage extensifs	-Déprise agricole -Reconversion des prairies en cultures intensives -Fauchage fréquent des accotements

Code Natura 2000 : A073– MILAN NOIR *Milvus migrans*

Statut de protection Protection nationale Dir. Oiseaux Annexe I Déterminant en Poitou-Charentes

Fréquentation du site Période hivernale Période estivale Reproduction avérée

Effectifs observés Quelques couples

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripsylves

Autres : décharges

Remarque : espèce à tendance coloniale, colonies à proximité des points d'alimentation, pas de territoire de chasse

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Rapace migrateur, le milan noir fréquente notre région de février à août. Il établi son nid (souvent en colonies) dans les arbres à des hauteurs variables (souvent assez haut), fréquemment à proximité de zones humides (étangs, marais, rivières). Il recherche sa nourriture dans tous les milieux ouverts et ses tendances nécrophages l'incitent volontiers à profiter des proies blessées ou dégagées par les travaux agricoles, à visiter les décharges et les bords de routes.

Notre région héberge environ 10 % de la population française dont la moitié de la population régionale se concentre dans les grands marais atlantiques.

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
-Maintien des zones humides diversifiées -Maintien des grands arbres -Agriculture extensive	-Intoxication par des proies empoisonnées -Mise en culture des marais -Lignes électriques -Trafic routier

Code Natura 2000 : A084- BUSARD CENDRE *Circus pygargus*

Statut de protection Protection nationale

Dir. Oiseaux Annexe I

Déterminant en Poitou-Charentes

Fréquentation du site Période hivernale

Période estivale

Reproduction avérée

Transit automnal

Effectifs observés Quelques couples dans les secteurs cultivés autour du terrain militaire

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Fiches

Landes

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Cours d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres

Remarque : niche en colonie dans les territoires favorables, territoire de plusieurs dizaines de km²

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Le busard cendré est une espèce typique des milieux ouverts. Dès son retour d'Afrique en avril, il s'installe dans les marais, landes, friches ou jeunes plantations. Cependant, suite à la disparition de ses habitats naturels, 70 % de la population française niche aujourd'hui dans les grandes cultures (céréales et colza principalement). Le nid est construit à même le sol, ce qui augmente les risques de prédation (renard, sanglier, chien, homme), ou de destruction des nichées lors des divers travaux agricoles. Le busard cendré est étroitement lié aux fluctuations d'abondance du campagnol des champs, qui constitue une part très importante de son régime alimentaire.

La région Poitou-Charentes héberge un quart des effectifs nationaux (500 à 1000 couples). Sa responsabilité est importante pour la préservation de cette espèce, dont les effectifs sont en déclin suite à la précocité croissante des récoltes.

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
-Conservation des landes -Retardement des moissons	-Précocité des moissons (destruction des couvées) -Dérangement fréquent

Code Natura 2000 : A128 – OUTARDE CANEPETIERE *Tetrax tetrax*

Statut de protection

Protection nationale

Dir. Oiseaux Annexe I

Déterminant en Poitou-Charentes

Fréquentation du site

Période hivernale

Période estivale

Reproduction avérée

Transit automnal

Effectifs observés

6 mâles et 1 femelle (2002)

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Fiches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres

Remarque : le site de Chaumes d'Avon recouvre partiellement 3 zones de rassemblement de mâles (lek) étroitement dépendantes de la population d'Outardes du « plateau Mellois » qui constitue l'une des seules populations stables de l'Ouest de la France.

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Espèce migratrice, l'Outarde canepetière est essentiellement présente dans notre région entre avril et octobre, passant le reste de l'année en Espagne. En Poitou-Charentes, et notamment en Deux-Sèvres, cette espèce des régions steppiques s'est adaptée aux plaines ouvertes cultivées à petit parcellaire varié. Les cultures les plus prisées semblent être l'orge, la luzerne et les jachères, mais les maïs et tournesol sont également utilisés au stade jeune. Les mâles utilisent des cultures où la végétation reste basse et peu dense pour effectuer leur parade nuptiale, sorte de danse bondissante accompagnée d'un « prrett » caractéristique. La femelle installe son nid dans la végétation dense (luzerne, jachère, céréales) et y dépose 3 à 5 œufs. La nourriture de base est végétale (pousses tendres, inflorescences) mais des insectes et des mollusques peuvent compléter l'alimentation, surtout pour l'élevage des jeunes. La région Poitou-Charentes héberge plus du tiers de la population nationale, soit 500 mâles chanteurs seulement. Les modifications récentes des pratiques culturales compromettent fortement l'avenir de cette espèce, qui a vu ses effectifs chuter de 83 % en France depuis 1979.

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
-polyculture-élevage -maintien de bandes herbeuses entre les cultures intensives -quiétude des sites de rassemblements post-nuptiaux	-intensification agricole (destruction des couvées) -traitements phytosanitaires (raréfaction des insectes) -dérangement -infrastructures (autoroutes, zones industrielles, lignes électriques)

Code Natura 2000 : A133– OEDICNEME CRIARD *Burhinus oedicnemus*

Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Oiseaux Annexe I	<input checked="" type="checkbox"/> Déterminant en Poitou-Charentes
Fréquentation du site	<input type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée
Effectifs observés	Quelques couples nicheurs		

Territoires vitaux préférentiels

<input type="checkbox"/> Paysages boisés	<input type="checkbox"/> Paysages semi-ouverts	<input checked="" type="checkbox"/> Paysages ouverts	
<input type="checkbox"/> Boisements feuillus	<input type="checkbox"/> Fiches	<input type="checkbox"/> Cours d'eau	<input type="checkbox"/> Linéaires boisés
<input checked="" type="checkbox"/> Prairies pâturées	<input checked="" type="checkbox"/> Cultures	<input type="checkbox"/> Plans d'eau	<input type="checkbox"/> Zones péri-urbaines
<input checked="" type="checkbox"/> Prairies de fauches	<input type="checkbox"/> Jardins	<input type="checkbox"/> Ripisylves	<input type="checkbox"/> Autres

Remarque : les couples nicheurs présents sur les Chaumes d'Avon font partie de la population plus vaste du « Plateau Mellois »

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Très discret durant la journée, c'est au crépuscule que l'œdicnème criard surnommé « courlis de terre » s'active et fait retentir sa plainte flûtée sur la plaine. Typique des régions steppiques, cette espèce fréquente les milieux secs où la végétation clairsemée laisse une bonne visibilité. En Poitou-Charentes, et notamment en Deux-Sèvres, cette espèce se rencontre dans les mêmes habitats que l'Outarde canepetière, c'est à dire essentiellement dans les plaines calcaires cultivées, dans les secteurs présentant une certaine diversité de cultures et une certaine sécheresse du sol qu'il fréquente entre mars et novembre. Son plumage terne lui permet de passer facilement inaperçu. C'est le seul petit échassier strictement terrestre d'Europe.

La population de Poitou-Charentes représente plus du tiers des effectifs français et constitue, après l'Espagne, la plus importante population Européenne. L'espèce semble stable dans notre région mais accuse un déclin important aux niveaux européen et national. Les Deux-Sèvres regroupent plus de la moitié des couples nicheurs de la région.

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
-Polyculture-élevage -Entretien des pelouses sèches et d'anciennes carrières -Quiétude des sites de nidification	-Intensification agricole (destruction des couvées) -Traitements phytosanitaires (raréfaction des insectes) -Irrigation -Dérangement fréquent

Code Natura 2000 : A224- ENGOULEVENT D'EUROPE *Caprimulgus europaeus*

Statut de protection

Protection nationale

Dir. Oiseaux Annexe I

Déterminant en Poitou-Charentes

Fréquentation du site

Période hivernale

Période estivale

Reproduction avérée

Transit automnal

Effectifs observés

1 contact sur le Terrain Militaire d'Avon (1997), espèce probablement très localisée (1 couple potentielle)

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Fiches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Migrateur, cette espèce d'oiseau est présente dans la région Poitou-Charentes de mai à septembre avant de repartir vers l'Afrique tropicale. Il affectionne particulièrement la végétation basse et clairsemée comme les zones de régénération naturelle, les landes, les clairières forestières, les jeunes plantations... Il niche au sol, souvent à proximité d'un arbuste, pondant ses œufs à même le sol ou sur un tapis de feuilles mortes à peine rassemblées. Nocturne, il chasse les insectes (papillons de nuit, coléoptères, diptères). Cet oiseau possède un plumage mimétique qui lui permet de passer inaperçu durant la journée qu'il soit perché ou à terre.

On peut entendre son chant caractéristique dès le crépuscule lors de la période de reproduction, semblable à un ronronnement lointain de moteur ou à une sonnerie du réveil matin de nos grands-parents

Facteurs favorables
-Maintien des zones de landes et de clairières forestières
-Maintien de pratiques d'exploitation forestière et de sylviculture raisonné
-Maintien d'une agriculture durable et diversifiée en périphérie de son habitat

Facteurs défavorables
-Exploitation forestière et sylviculture intensive
-Morcellement des zones de landes, disparition des clairières forestières
-Traitement phytosanitaires ou insecticides
-Collisions routières

Code Natura 2000 : A082- BUSARD SAINT-MARTIN *Circus cyaneus*

Statut de protection Protection nationale

Dir. Oiseaux Annexe I

Déterminant en Poitou-Charentes

Fréquentation du site Période hivernale

Période estivale

Reproduction avérée

Transit automnal

Effectifs observés Contactée sur le terrain militaire en 1995 et 1997, l'espèce y niche potentiellement en petit nombre.

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Fiches

Landes

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Cours d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres

Remarque : territoire mal défini, excepté autour du nid

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Le Busard Saint-Martin est présent toute l'année sur notre territoire. Moins inféodé aux milieux ouverts que le Busard cendré, il affectionne les landes denses et buissonnées, les plantations et éclaircies forestières. Mais suite à la raréfaction de ces milieux, l'espèce s'est adaptée et niche aujourd'hui essentiellement dans les plaines cultivées où la hauteur de végétation lui convient. Il établit son nid à même le sol et y élève 4 à 6 jeunes. Prédateur éclectique, c'est un régulateur efficace des populations de petits rongeurs. La région Poitou-Charentes héberge 20 % de la population française et possède une responsabilité importante pour la conservation de cette espèce vulnérable.

Facteurs favorables
-Conservation des landes
-Agriculture et sylviculture raisonnées
-Maintien d'éclaircies forestières

Facteurs défavorables
-Disparition des landes
-Précocité croissante des moissons estivales et des labours hivernaux
-Empoisonnement par les anticoagulants utilisés pour la destruction des rongeurs
-Travaux forestiers printaniers

Code Natura 2000 : A081– BUSARD DES ROSEAUX *Circus aeruginosus*

Statut de protection Protection nationale

Dir. Oiseaux Annexe I

Déterminant en Poitou-Charentes

Fréquentation du site Période hivernale

Période estivale

Reproduction avérée

Transit automnal

Effectifs observés 1 couple contactée (2002) en période de reproduction dans les cultures à l'extérieur du terrain militaire

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Fiches

Landes

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Cours d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

L'habitat traditionnel de l'espèce dans la région est constitué de roselières bordant les zones humides (marais littoraux, étangs, lacs, zones marécageuses), mais suite à leur raréfaction, l'espèce s'est adaptée et niche aujourd'hui en Deux-Sèvres dans les plaines cultivées en compagnie des 2 autres busards. Charognard à l'occasion, ce busard se révèle être un bon chasseur, ses proies étant principalement des micro-mammifères et des oiseaux. Son éclectisme alimentaire le rend peu dépendant des pullulations cycliques de rongeurs. L'espèce est sédentaire dans notre région et les couples restent fidèles à leur site de nidification. Les effectifs sont gonflés en hiver par les individus plus nordiques. La population du Poitou-Charentes se concentre dans les marais de Charente-Maritime (90 % des nicheurs). L'espèce a connu une expansion dans les années 1970-1980, suivie d'une phase de déclin imputable au dérangement estival, à la pollution de la chaîne alimentaire et à la destruction illégale.

Facteurs favorables
-Conservation des prairies humides
-Quiétude pendant la période de reproduction
-Maintien de roselières inondées

Facteurs défavorables
-Destruction des couvées (par les engins agricoles)
-Intoxication (proies empoisonnées)

Code Natura 2000 : A338 – PIE-GRIECHE ECORCHEUR *Lanius collurio*

Statut de protection

Protection nationale

Dir. Oiseaux Annexe I

Déterminant en Poitou-Charentes

Fréquentation du site

Période hivernale

Période estivale

Reproduction avérée

Transit automnal

Effectifs

50 couples (+/- 20), population particulièrement abondante sur le site des Chaumes d'Avon

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Fiches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres

Remarque : petit territoire de 1,5 à 2 ha

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Cette espèce recherche les milieux ouverts à dominante herbeuse mais comportant obligatoirement des haies ou arbustes bas. Les milieux cultivés sont également fréquentés si les prairies et les buissons sont encore bien représentés. La pie-grièche écorcheur est un hôte typique du bocage ouvert, constitué de prairies entrecoupées de haies basses (buissons épineux et arbustes). Mais elle peut également s'installer dans d'autres milieux buissonnants comme les lisières, les clairières et les friches, dans la mesure où des zones de végétation rase sont présentes. Elle niche à faible hauteur dans un buisson et défend un petit territoire de 1,5 à 2 hectares. Il est facile de l'observer chassant les insectes (coléoptères et sauterelles principalement) depuis un perchoir à quelques mètres du sol. Il lui arrive parfois de capturer de petits rongeurs ou des lézards et de les empaler sur un barbelé ou une épine pour les conserver. Cette espèce constitue un excellent bio-indicateur, dont la présence reflète la richesse biologique du milieu. Migratrice, elle passe l'hiver en Afrique australe.

La région Poitou-Charentes héberge plusieurs noyaux de population, surtout dans les zones bocagères où l'élevage est encore bien présent. Cependant la restructuration du paysage agricole au profit d'une agriculture intensive entraîne un déclin alarmant de cette espèce, les effectifs ayant chuté de 20 à 50 % en Europe depuis 1970.

Facteurs favorables
-Conservation des prairies naturelles pâturées
-Restauration et maintien des haies

Facteurs défavorables
-Intensification agricole
-Elimination des haies (lors de remembrements notamment)
-Déprise agricole
-Traitements phytosanitaires (raréfaction des insectes)

Code Natura 2000 : A246– ALOUETTE LULU *Lullula arborea*

Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Oiseaux Annexe I	<input checked="" type="checkbox"/> Déterminant en Poitou-Charentes
Fréquentation du site	<input type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée
Effectifs observés	Contacts en période de reproduction (1995) et hors période reproduction (1997)		

Territoires vitaux préférentiels

<input type="checkbox"/> Paysages boisés	<input checked="" type="checkbox"/> Paysages semi-ouverts	<input type="checkbox"/> Paysages ouverts	
<input type="checkbox"/> Boisements feuillus	<input checked="" type="checkbox"/> Fiches	<input checked="" type="checkbox"/> Landes	<input type="checkbox"/> Linéaires boisés
<input checked="" type="checkbox"/> Prairies pâturées	<input type="checkbox"/> Cultures	<input type="checkbox"/> Plans d'eau	<input type="checkbox"/> Zones péri-urbaines
<input checked="" type="checkbox"/> Prairies de fauches	<input type="checkbox"/> Jardins	<input type="checkbox"/> Ripisylves	<input type="checkbox"/> Autres

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Cette alouette percheuse recherche les habitats herbeux à faible couverture végétale, généralement en zone bocagère, tels que les prairies, les landes, les friches, présentant préférentiellement un relief. Elle évite les plaines cultivées, les zones humides et les boisements fermés. L'espèce est sédentaire dans notre région. Elle est rejointe durant l'hiver par des populations plus nordiques. L'espèce subit un fort déclin sur l'ensemble de son aire de répartition, dû à l'intensification agricole des zones bocagères ainsi qu'à la déprise agricole.

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
-Polyculture-élevage -Maintien du bocage -Entretien écologique des carrières abandonnées	-Déprise agricole -Mise en culture des prairies -Traitements phytosanitaires -Irrigation

- Reptiles

Le site Natura 2000 des Chaumes d'Avon accueille **6 espèces** de reptiles parmi les 10 connues en Deux-Sèvres, dont **4** d'intérêt communautaire (Annexe IV Directive Habitats).

Le nombre d'espèces rencontré est intéressant bien qu'aucune espèce ne soit rare ou menacée. En revanche, l'**abondance des espèces reflète l'état de conservation du site**, et notamment la richesse en proies potentielles et une dynamique d'enrichissement. L'abondance en **Lézard vert** semble traduire de bonnes ressources en gros insectes, notamment en orthoptères (CEBC, 1997¹) et probablement aussi la **progression des formations buissonnantes**.

Synthèse espèces patrimoniales – Reptiles d'intérêt communautaire

Nom français	Nom latin	Statut : Dir. Hab.	Protection nationale/ régionale	Menaces : Région/France /Monde	Commentaires
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	An 4	N	F:S	Commun dans les secteurs favorables
Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>	An 4	N	F:S	Commun sur l'ensemble du site excepté dans les zones cultivées
Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavus</i>	An 4	N	F:S	Serpent à priori le plus abondant du site
Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>	An 4	N	F:S	1 seule observation en 1997 Potentielle sur la Côte Belet

- Amphibiens

Les Chaumes d'Avon » constituent pour les amphibiens un **site majeur**. Le sol marneux, le fonctionnement hydraulique (phénomènes de résurgences), et la topographie du site (présence d'une vallée traversant l'intégralité du site d'est en ouest), ainsi que l'activité d'élevage ont favorisé la présence de zones inondables, de ruisseaux temporaires et d'un nombre relativement important de mares (une trentaine avec celles du Terrain militaire).

D'autre part, on remarque la présence d'un réseau particulièrement dense de mares (plus d'une dizaine sur environ 1500m de longueur) au niveau des Champs pourris (Cf. *cartographie n°12*), connectées avec la vallée inondable en raison de la présence de prairies et de haies. Enfin, jusqu'en 1997 (aménagement foncier), le maillage bocager était encore particulièrement dense sur environ 1500 ha. Aucune coupure importante sur l'ensemble du secteur (grandes cultures, routes, constructions...) n'est à signaler.

La conjugaison de l'ensemble de ces éléments a contribué à la présence de populations d'Amphibiens à la fois importantes en nombre d'individus, mais aussi en terme de diversité d'espèces. L'ensemble du site abrite **12 espèces d'Amphibiens** ainsi qu'un klepton (*Rana kl. esculenta*) et un hybride (le Triton de Blasius), ce qui représente plus de 60 % du total des taxons présents en Poitou-Charentes (PCN, 2002) et **8 espèces d'intérêt communautaire**, dont **2 hautement prioritaires** (Annexe 2 de la Directive habitats) :

- ⇒ Le **Sonneur à ventre jaune** : les Chaumes d'Avon représentent le seul site connu en Deux-Sèvres avec une petite population de l'ordre de quelques dizaines d'individus (entre 30 et 60) ; le site de reproduction principal est situé à Pié-Morin (Terrain Militaire) où il utilise en priorité les nombreuses ornières présentes sur un chemin et une mare située à proximité immédiate (Cf. *cartographie n°13*) ;
- ⇒ Le **Triton crête** : les Chaumes d'Avon sont situées en limite sud-ouest de l'aire de répartition de cette espèce présente sur chacune des mares du site, hors terrain militaire ; les effectifs d'adultes par mare sont toutefois faibles (10 à 50 individus maximum), chaque mare abritant une micro-population indépendante des autres avec toutefois des échanges entre elles dont l'importance reste à mesurer (Cf. *cartographie n°13*).

Hormis ces espèces d'intérêt communautaire, la présence du **Pélodyte ponctué** qui présente un fort intérêt patrimonial au niveau local et national, mérite d'être prises en considération. Les Chaumes d'Avon accueillent en effet la population la plus importante connue au niveau régional en dehors des zones littorales et dont l'habitat type correspond aux prairies inondables parcourant le site connectées aux mares « satellites ».

Synthèse espèces patrimoniales - Amphibiens

Nom français	Nom latin	Statut : Dir. Hab.	Protection nationale/ régionale	Menaces : Région/France /Monde	Commentaires
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	An 2 ; An 4	N	R:D ; F:V	Espèce rare et localisée dans la région, en limite d'aire de répartition en 79 Effectifs réduits, un seul site principal de reproduction
Triton crête	<i>Triturus cristatus</i>	An 2 ; An 4	N	R:D ; F:V ; M:LR:dc	Espèce en limite d'aire de répartition dans la région Population importante, occupe presque toutes les mares, mais avec effectifs par mare réduits
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	An 4	N	R:D ; F:V	Quelques mares fréquentées, effectifs réduits
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	An 4	N	R:D ; F:V ; M:LR:nt	Espèce en limite d'aire de répartition dans la région Population importante, occupe presque toutes les mares
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	An 4	N	F:S	Espèce commune dans la région et le département Population relativement importante, occupe prairies inondables et presque toutes les mares
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	An 4	N	F:I	Effectifs réduits avec 1 seul site de reproduction connu en bordure du site N2000
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	An 4	N	F:S	1 seul contact sur prairies inondables de la Fosse Ronde
Grenouille de Lessona	<i>Rana lessonae</i>	An 4	N	R:D (79) ; F:S	Population faible, connue sur 2 mares et une ancienne zone humide
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	/	N	R:D (79) ; F:V	Espèce peu fréquente dans le département Très forte population, occupe presque toutes les mares et les prairies inondables
Triton de Blasius	(hybride)	/	/	R:D (79)	Une seule mare accueillant cette espèce connue

Seules les espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat , dont la conservation nécessite la désignation de site Natura 2000, sont décrites dans les fiches suivantes.

Code Natura 2000 : 1193– SONNEUR A VENTRE JAUNE *Bombina variegata*

Statut de protection Protection nationale

Dir. Habitats Annexe II

Dir. Habitats Annexe IV

Fréquentation du site Période hivernale

Période estivale

Reproduction avérée

Transit automnal

Effectifs observés Quelques dizaines d'individus

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Ornières

Linéaires boisés

Prairies pâturées inondables

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches inondables

Jardins

Ripisylves

Autres (ornières, fossés...)

Rayon moyen du territoire vital

1 km

1 à 4 km

4 à 10 km

+ de 10 km

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Cette espèce recherche les petits points d'eau, mares, flaques, fossés, ornières, le plus souvent en contexte boisé. Il hiverne dans des fissures du sol ou dans les galeries de rongeurs.

Crapaud de petite taille (4 à 5 cm), au dos brun vert et verrueux et au ventre jaune vif avec de grandes tâches grises et noires. Il vit dans de petits plans d'eau forestiers, voire même des flaques temporaires. Il ne sort de l'eau que la nuit, pour chanter. En période d'hibernation, d'octobre à mars avril, il est enfoui dans la boue des points d'eau ou dans la terre humide. Les oeufs sont déposés sur des plantes aquatiques, des morceaux de bois ou de pierres et éclosent au bout de 8 jours environ. Les larves se métamorphosent généralement avant la fin de l'été.

Facteurs favorables
-Maintien des eaux forestières temporaires (ornières, fossés, mares...).

Facteurs défavorables
-Passage d'engins dans les ornières (écrasement), empierrement des chemins. -Pollution, comblement et pompage des mares.

Code Natura 2000 : 1166 – TRITON CRETE *Triturus cristatus*

Statut de protection Protection nationale

Dir. Habitats Annexe II

Dir. Habitats Annexe IV

Fréquentation du site Période hivernale

Période estivale

Reproduction avérée

Transit automnal

Effectifs observés Micro population dans chacune des mares

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées inondables

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches inondables

Jardins

Ripisylves

Autres

Rayon moyen du territoire vital

1 km

1 à 4 km

4 à 10 km

+ de 10 km

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Espèce d'assez grande taille (13 à 17 cm de longueur totale), à peau verrueuse, contenant de nombreuses glandes. Tête aussi longue que large ; queue assez longue, aplatie latéralement. Coloration d'ensemble brune ou grisâtre avec des macules noirâtres plus ou moins apparentes, face ventrale jaune d'or ou orangée maculée de grandes taches noires plus ou moins accolées (très variables), doigts et orteils annelés de noir et de jaune. Les femelles se distinguent des mâles par l'absence de crête dorsale développée. La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 2-3 ans. La reproduction se déroule dans l'eau, au printemps. Les tritons crêtés adultes reviennent pondre dans leur mare de naissance ou dans des milieux proches de quelques centaines de mètres.

Le Triton crêté est plutôt une espèce de paysages ouverts et plats. On le trouve principalement dans des zones bocagères avec prairies et plus occasionnellement dans des carrières abandonnées, des zones marécageuses, des mares dunaires. Il est également connu en milieu forestier.

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
-Réhabilitation / entretien des mares et points d'eau -Important maillage de mares -Maintien / entretien des haies et des bandes enherbées	-Disparition des habitats aquatiques et terrestres de l'espèce. -Comblement des mares, drainage ou atterrissage naturel. -Arrachage des haies, destruction des bosquets à proximité des points d'eau -Traitements phytosanitaires (détruisent les ressources alimentaires) -Présence de poissons prédateurs

- Insectes

Les groupes d'insectes ayant été soumis à un inventaire assez complet sur le site sont les **Lépidoptères Rhopalocères** et les **Orthoptères**. Les **Odonates** ont également été recherchés mais les sites de reproduction sont rares sur le site (essentiellement les mares), et donc le nombre d'espèces se reproduisant sur le site doit être assez faible et peu d'espèces patrimoniales sont attendues (aucune espèce inscrite à la Directive Habitats). 1 individu de *Sympetrum fonscolombii* a été trouvé en 2002 en chasse sur les pelouses des Champs Pourris. Cette espèce est très localisée en Deux-Sèvres et il serait intéressant de savoir si l'espèce se reproduit sur le site ou à proximité (espèce migratrice).

Lépidoptères

Aucune espèce inscrite à la Directive Habitats, ni même protégée au niveau national, n'a été découverte sur le site. Néanmoins, les Chaumes d'Avon présentent une **richesse spécifique intéressante** avec **près de 50 espèces de Rhopalocères** soit **près de 45 % des espèces connues de la région**. Certaines espèces **patrimoniales à l'échelle régionale**, essentiellement liées aux milieux prairiaux ouverts et prairies sèches, sont présentes sur le site.

A noter que les prospections de 2002 ont été axées sur les secteurs de pelouses et de coteaux calcaires du site, ce qui explique l'absence dans les relevés de certaines espèces très communes telles que certaines Piérides par exemple.

Les espèces les plus abondantes sur le site sont celles liées **aux milieux ouverts**, avec une bonne représentativité des espèces de **prairies maigres et de pelouses**. Cela traduit l'impact positif du pâturage sur le site, notamment sur les secteurs des Champs-pourris et des Chaumes de Gandomé . Mais il est intéressant de remarquer que les espèces liées **aux ligneux**, bien que moins abondantes, sont également **assez nombreuses**, notamment sur le terrain Militaire d'Avon et la Côte-Belet. Ce constat traduit bien la part importante, liée à une dynamique de « fermeture », que les formations buissonnantes et boisées représentent sur le site.

Orthoptères

Aucune espèce inscrite à la Directive Habitats, ni même protégée ou particulièrement menacée n'a été trouvée lors d'inventaires réalisés sur le Terrain Militaire d'Avon et la Côte-Belet. Néanmoins, 4 espèces sont **rares et liées à des milieux en régression** que les sont les pelouses et prairies sèches : *Stenobothrus lineatus*, *Omocestus petraeus*, *Mymeleotettix maculatus*, *Chorthippus mollis*.

Les peuplements du Terrain Militaire d'Avon et de la Côte-Belet sont assez proches, si l'on exclut les espèces liées aux milieux humides rencontrées sur le terrain militaire (prairies humides). Il y a une forte proportion d'espèces de **milieux herbeux secs**, milieux les plus développés sur les deux sites. Néanmoins, les espèces caractéristiques de faciès d'**enrichissement** sont également **assez bien représentées**. Ceci indique bien la tendance générale du site, notamment en ce qui concerne le terrain militaire, qui est l'existence d'un **pâturage** important sur certains secteurs, et au contraire l'**enrichissement** sur d'autres et la **progression des ligneux**. Certaines espèces sont caractéristiques de **plages de sol nu**, telles que *Oedipoda caerulescens*, mais celle-ci sont **rares et localisées**. Leur développement serait le signe d'une **réouverture extrême du milieu** par un pâturage trop intense par exemple. Néanmoins, les milieux colonisés par ces espèces ont un **intérêt écologique**, encore faut-il qu'ils ne soient pas trop étendus

Coléoptères

Aucun inventaire spécifique n'a été réalisé sur ce groupe. Cependant **2 espèces inscrites à la Directive Habitats** sont potentiellement présentes sur le site :

- ⇒ le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*), inscrit à l'**Annexes II de la Directive Habitats**, doit probablement être présent dans les zones boisées du site, ainsi que dans les haies, dans lesquels des arbres morts ou déficients sont présents ;
- ⇒ le **Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*), inscrit aux **Annexes II et IV de la Directive Habitats**, est potentiellement présent dans les zones boisées du site, ainsi que dans les haies, dans lesquels sont présents de vieux arbres ou des arbres déficients.

C. Diagnostic socio-économique

1- Activités agricoles

METHODOLOGIE

Le diagnostic est issu d'une commande faite à l'ADASEA (2002) des Deux-Sèvres dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs Natura 2000.

Sur le plan méthodologique, les données récoltées concernent 2 axes d'étude : les exploitations agricoles et le territoire agricole. Les données sont mises en perspective avec les données du canton issues du diagnostic cantonal réalisé en 1996 par l'ADASEA. Un groupe de travail, composé principalement de l'ensemble des exploitants concernés, a été réuni à 2 reprises (12-06-02 et 20-09-02) afin de contribuer à l'élaboration de ce diagnostic.

RESULTAT

Le site Natura 2000 est concerné par 40 exploitations. L'exploitation type du secteur a son siège d'exploitation hors du site Natura 2000, mais à proximité immédiate, gage d'une implication territoriale forte. Sa pérennité est assurée pour les 5 années à venir. Sa SAU moyenne (126 ha) est supérieure à la moyenne cantonale (70 ha) en raison des systèmes d'exploitations liés à l'élevage développés.

La principale orientation technico-économique est l'élevage, soit bovin-viande (particulièrement développé Terrain Militaire d'Avon), soit caprin, soit mixe avec un atelier céréalier en complément.

Aussi, l'occupation du sol du site est principalement herbagère, notamment sur les parties Est (Terrain Militaire d'Avon) et Ouest (Fosse-Ronde et Champs-Pourris) où les sols marneux et hydromorphes sont peu fertiles. A noter que les 6 éleveurs exploitant le terrain militaire sont soumis à un cahier des charges lié à l'attribution des droits de pacage et de récolte des fourrages, interdisant notamment la mise en culture et la fertilisation des herbages. Les cultures sont cantonnées sur la partie Nord et Ouest. Seulement 2 exploitations sont spécialisées en production céréalière dont la présence dans la plupart des exploitations l'est en tant que production complémentaire et pour l'autosuffisance en alimentation du bétail.

Une Opération Locale Agri-Environnementale (OLAE), mise en place en 1998 sur le Pays Haut-Val de Sèvre, proposait des contrats pour l'entretien des pelouses sèches, prairies et des haies. Sur les 1 335 ha engagés par les agriculteurs du canton de la Mothe-St Héray, 773 ha l'ont été sur le site Natura 2000 dont une grande partie sur le Terrain Militaire et les Champs-Pourris. Cette forte adhésion a mis en évidence la réactivité des agriculteurs locaux et a permis d'enclencher une première phase de modification des méthodes de travail. La mise en place des CTE a permis la contractualisation de 109 ha supplémentaires, mais l'arrêt de la procédure CTE en 2002 a mis un terme au développement de ce type de contrat agri-environnemental. En raison de la forte attente des agriculteurs pour que soit assurée une continuité aux contrats OLAE (durée de 5 ans) prenant fin en 2003-2004, la mise en œuvre sur le territoire de Contrats Agriculture Durable (C.A.D.) a été effective en juillet 2005 par la signature d'un contrat-type territorialisé. Huit exploitants du site Natura 2000 des Chaumes d'Avon ont ainsi contractualisé des C.A.D.

Au vu des « contraintes » d'exploitation actuelles, tant économiques (crise bovine) que techniques (valorisation d'herbages peu productifs), il ne paraît pas pertinent d'aller au-delà dans le cadre de nouveaux contrats agri-environnementaux. Il sera possible d'utiliser les actions agri-environnementales validées pour les CTE dans « l'harmonisation régionale », les cahiers des charges étant proches de ceux proposés dans l'opération locale. En ce qui concerne les parcelles de culture, seul l'entretien du linéaire de haies et murets avait été traité dans l'OLAE. La palette d'actions agri-environnementales utilisables dans le cadre des nouvelles MAE mises en place en 2007 sur le territoire de la ZPS « Plaine de La Mothe St Heray - Lezay (comprenant les Chaumes d'Avon), devrait permettre de répondre à d'autres enjeux concernant la préservation de l'avifaune de Plaine.

2- Activités militaires

Le Terrain Militaire d'Avon, propriété du Génie de Limoges d'une superficie de 863 ha ; a été créé en 1957. Il est utilisé comme site d'entraînement par l'ENSOA de Saint-Maixent l'Ecole, 45 % du temps de formation dispensé à l'ENSOA étant constitué de missions opérationnelles (exercices de terrain).

OCCUPATION DU TERRAIN MILITAIRE

Le plan de charge d'occupation du terrain est en augmentation depuis 1999, suite à la création d'un quatrième bataillon d'élèves consécutif à la fermeture de l'école d'Issoire. Prés de 3000 élèves Sous-Officiers sont ainsi formés annuellement à l'ENSOA, contre 841 en 1996.

Ceci s'est traduit en 2002 par une occupation du camp tout au long de l'année, avec une moyenne de 12,5 jours/mois et une période creuse de décembre à février et au mois d'août. Sur une année, le terrain est occupé pendant 167 jours à des fins d'exercice, dont 16 jours de Tir. Sur les 114 jours fériés annuels, pas d'occupation, excepté par la Société de Chasse de septembre à février. 84 jours non fériés restent libres d'occupation. Mais ceci reste évolutif en fonction du nombre d'élèves à former par an et de l'instruction dispensée.

TYPES D'ACTIVITES MILITAIRES

Les élèves effectuent des exercices sur des périodes de 2 à 3 jours continus. Les zones de bivouac, au nombre d'une vingtaine réparties sur le terrain, sont situées sur les anciennes fermes et les zones boisées.

Les exercices consistent en des combats à pied de type infanterie sans véhicules lourds excepté les GBC (camion de transport de 10 t) et les cars qui empruntent exclusivement les pistes et parkings. Les véhicules légers circulent uniquement sur les pistes, la pénétration dans les parcelles de prairies n'étant pas autorisée. L'intérêt du Terrain Militaire d'Avon pour ce type d'exercice (se déplacer, se poster, observer) est lié à l'alternance de vues dégagées et de couverts.

La seconde activité consiste à l'instruction au tir. Un champ de tir est situé à Brioux sur une zone de prairies pour les exercices de tir FLG (Fusil Lance Grenade-fumigène) d'une portée de 400 m. Aucun déchet ne reste au sol, les grenades étant récupérées en fin d'exercice. Un autre champ de tir situé aux Greux, dans la partie Nord du terrain hors périmètre Natura 2000, est destiné pour les tirs à l'explosif.

PROJETS D'AMENAGEMENTS

L'ENSOA prévoit la réalisation de travaux d'assainissement individuel sur les différentes fermes dans un objectif de mise aux normes sanitaires.

PERSPECTIVES DE L'ENSOA CONCERNANT L'UTILISATION DU TERRAIN MILITAIRE D'AVON

L'augmentation des effectifs d'élèves Sous-Officiers attendue dans les années à venir va augmenter les besoins d'utilisation du Terrain Militaire d'Avon. La priorité de l'ENSOA est de poursuivre la pratique des exercices militaires actuels. Le caractère bocager actuel du camp présentant un fort intérêt pour exercices militaires pratiqués, l'ENSOA est favorable à la préservation environnementale du terrain militaire d'Avon, sous réserve que la fonction de formation des élèves reste prioritaire et ne soit pas entamée.

3- Activités cynégétiques

Le site des Chaumes d'Avon est géré, hors périmètre du Terrain Militaire, par les ACCA de Pamproux et Bougon. Sont situées dans le périmètre du site Natura 2000 :

- Commune de Bougon : une Réserve de chasse et de faune sauvage située sur les secteurs de Champs Dorés et la Chapelle de Bougon, à proximité nord du bourg de Bougon et en bordure des prairies de la Fosse-Ronde ;
- Commune de Pamproux : une zone refuge ACCA sur la Côte-Belet.

Sur le terrain Militaire d'Avon, le droit de chasse est concédé à la Société de Chasse présidée par le Chef de Corps de l'ENSOA et comportant 69 membres. La gestion cynégétique du terrain est réalisée en lien avec la FDC 79.

Des repeuplements en lapins de garenne sont menés à partir de prélèvements sur des sites des ASF. Un plan de chasse pour le lièvre autorise 1 bracelet par chasseur. Deux chevreuils sont prélevés par an. Dix garennes ont été aménagées sur le terrain et des lâchers de gibier d'élevage (faisans et perdreaux) sont réalisés périodiquement. Le terrain comporte une trentaine d'agrainoirs. Une volière à l'anglaise (ou à ciel ouvert) a été aménagée au sud de la ferme d'Aintré sur une superficie d'environ 1 ha. Cette volière et les terrains limitrophes sont en zone de réserve (réglementation interne à la Société de chasse). Enfin, 10 ha de cultures à gibier sont renouvelés chaque année sur des emplacements fixes par des exploitants agricoles sous convention.

4- Activités culturelles et de loisirs

Le site touristique du Musée des Tumulus de Bougon, situé à proximité du bourg de Bougon sur la partie Ouest du périmètre Natura 2000 des Chaumes d'Avon, s'étend sur une superficie d'environ 25 ha. Les Tumulus de Bougon constituent un site archéologique majeur d'un grand intérêt scientifique, que le musée a pour vocation de préserver et valoriser. Ce site, propriété du Conseil Général de Deux-Sèvres, est ouvert au public toute l'année.

Le Festival des Vendanges de Pamproux est organisé annuellement depuis 14 ans sur la commune de Pamproux. Cette manifestation se déroule à la mi-octobre et propose un programme composé de spectacles et expositions. Le 1^{er} dimanche du festival débute la vendange de la vigne communale de la Côte-Belet. Depuis 2002, des animations « Nature » sur la Côte-Belet sont proposées par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes et inscrites au programme du Festival.

Un sentier de découverte « la balade de la feuille de vigne » a été créé dans le cadre d'un projet mené par le Collège de Pamproux. Plusieurs panneaux jalonnant le parcours évoquent des thèmes tels que le protestantisme, les fossiles, la rivière.... Ce sentier passe par la Côte-Belet, tout comme le sentier des Tumulus de Bougon qui comporte un simple jalonnement.

5- Activités de préservation et de gestion écologique de sites naturels majeurs

Le secteur des Chaumes d'Avon est connu de longue date comme l'un des sites naturels majeurs du département des Deux-Sèvres. Plusieurs associations protection de la nature (Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Société Française d'Orchidophilie) ont mené des inventaires naturalistes, notamment sur le site de la Côte-Belet ou les Chaumes de Gandomé.

Le Conservatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes, association « Loi 1901 », intervient en Deux-Sèvres sur une quinzaine de sites dont 3 sites, situés dans le périmètre du site Natura 2000 des Chaumes d'Avon et présentant un intérêt écologique majeur :

⇒ la Côte-Belet (Pamproux-79)

Suite à un programme de maîtrise foncière qui a débuté en 1995, le Conservatoire est propriétaire de 15,7079 ha constitués de parcelles de pelouse sèche, de prairies, d'anciennes cultures ou vignes et de boisements.

L'objectif global est d'assurer la restauration et la gestion des habitats de pelouses sèches, ainsi que le maintien d'une mosaïque de milieux favorables à la diversité des intérêts écologique du site. Cinq enclos ont été aménagés afin d'assurer la gestion de 7 ha de pelouses par pâturage extensif ovins et 2 ha par pâturage extensif bovins sous conventions avec 2 éleveurs locaux. Près de 3,5 ha de pelouses sont gérées par fauche et débroussaillage périodique et 2,5 ha de parcelles constituées de taillis arbustifs et arborés sont laissées en évolution libre.

La réalisation d'un Plan pédagogique d'interprétation (CPIE Pays Gâtine Poitevine – 2001) a conduit le Conservatoire à projeter la réalisation d'une aire d'interprétation. Des animations pédagogiques sont périodiquement proposées au grand public.

⇒ les Champs-pourris (Bougon-79)

Le Conservatoire est propriétaire de 4 ha sur les Champs-pourris. Il gère également près de 8 ha dans le cadre d'un bail emphytéotique passé avec la Commune de Bougon (propriétaire) au titre des mesures compensatoires du dernier aménagement foncier (1998).

Ces parcelles sont constituées principalement de pelouses sèches à orchidées. La gestion périodique est assurée soit par fauche et débroussaillage (intervention d'entreprises), soit par pâturage bovin dans le cadre de convention passées avec 5 exploitants locaux. A noter également le creusement d'une mare et la réalisation d'un programme expérimental de plantation et restauration de haies.

⇒ le Terrain Militaire d'Avon (Avon, Bougon, Exoudun-79)

La signature d'une convention de partenariat et d'assistance technique, le 18 avril 1997 avec le Ministère de la Défense, a permis au Conservatoire d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'études écologiques préalables (1995 à 1997) à la rédaction d'un document de gestion écologique du site. Ce document, validé par les Autorités Militaires et par le Conseil Scientifique et Technique du Conservatoire, a conduit ce dernier à engager plusieurs interventions sur le site :

- assistance technique auprès des militaires dans leurs modalités de gestion courante du site (entretien des mares...) ;
- assistance technique auprès de l'ADASEA et animation particulière envers les exploitants du Terrain Militaire pour la mise en œuvre de l'OLAE « Haut-Val de Sèvre » ;
- assistance technique auprès des exploitants du terrain militaire pour la restauration et la gestion des parcelles qu'ils exploitent (réunion d'un groupe de travail, conseil sur site...) ;
- plantations de haies (1,8 km) en limite sud du Terrain Militaire.

Une nouvelle convention, en date du 28 novembre 2002, donne à présent la possibilité au Conservatoire d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations sur le Terrain Militaire, tels que des travaux de génie écologique, dans le cadre de conventions de mandat particulières.

6- Activités industrielles

La Laiterie de Bougon constitue la seule activité industrielle recensée dans le périmètre du site Natura 2000. Les bâtiments sont situés à proximité ouest du bourg de Bougon, en bordure du ruisseau « le Bougon ». Cette laiterie, constitue une source d'emploi importante pour la commune de Bougon avec près de 50 salariés.

D. Identification des facteurs influençant l'état de conservation du site

Les caractéristiques écologiques du site des "Chaumes d'Avon" et l'évolution des différentes formations rencontrées sont conditionnées par des facteurs intrinsèques que sont la géologie, la topographie, mais également par des facteurs externes comme l'**usage que l'homme en fait ou en a fait dans le passé**.

1- Analyse des interrelations Habitats d'intérêt communautaire / Activités humaines

Les formations végétales d'intérêt communautaire inventoriées sur le site sont les formations de pelouses calcaires, qui sont également les habitats les plus menacés sur le site. Leur évolution est directement liée aux activités humaines présentes et passées.

L'ENFRICHEMENT ET L'ABANDON DE L'ACTIVITE D'ENTRETIEN

L'**enrichement** est omniprésent sur l'ensemble des secteurs non cultivés et non pâturés, en premier lieu sur la Côte Belet, secteur le plus atteint (par rapport à sa surface), mais aussi sur le terrain militaire, les Chaumes de Gandomé et les Champs Pourris.

⇒ Terrain Militaire d'Avon

L'analyse des espèces animales rencontrées sur le terrain militaire et les études floristiques réalisées (Etude CEBC – 1997), ainsi qu'une comparaison des photographies aériennes de 1998 et 2002 (CERA-2002) ont permis de montrer l'**abondance de taxons liés aux formations buissonnantes et arborées** (insectes, oiseaux) et une dynamique d'**enrichement** particulièrement présente dans la moitié ouest du terrain militaire et les fonds de vallées (Vallée des Ayraut)..

L'étude de l'évolution des haies et des milieux boisés entre 1969 à 1993 (CEBC - 1997) a mise en évidence deux paramètres importants :

- tout d'abord, la **fermeture des formations ouvertes (prairies, pelouses) conduisant à une raréfaction des espèces caractéristiques de ces milieux** par :
 - la progression des ligneux, notamment par élargissement des haies pas ou peu entretenues et propagation des jeunes pousses arbustives à partir de parcelles boisées ou en friche ;
 - le développement des espèces de **graminées colonisatrices** (le Brachypode penné en tête) conduisant à une banalisation du cortège floristique des pelouses.
- ensuite, la **fragmentation du réseau de haie, préjudiciable à une développement des espèces évoluant dans ces corridors biologiques**, causée par la graphiose de l'Orme, mais également par le passage des engins et du **bétail** sur le terrain militaire. En effet, les zones pacagées regroupent souvent plusieurs parcelles dans lesquelles les bêtes circulent librement franchissant les haies à leur convenance. Le passage répété au même endroit et le broutage des jeunes pousses dans ces trouées **favorisent le morcellement des haies**.

⇒ Côte-Belet, Champs-Pourris et Chaumes de Gandomé

Cette problématique d'enrichissement concerne également les autres secteurs de pelouses sèches.

Les Chaumes de Gandomé et les Champs Pourris présentent encore de belles plages de pelouses assez rases. Cependant, le manque d'entretien de ces parcelles depuis plusieurs années et l'abandon de certaines vignes (Chaumes de Gandomé) favorisent la progression d'espèces ligneuses colonisatrices (Cornouiller sanguin, Aubépine monogyne) à partir des haies arbustives, particulièrement sur les petites parcelles.

La Côte Belet est encore plus touchée, et la fermeture du milieu y atteint un tel niveau que les espèces de milieu ras sont devenues rares et très localisées. Une partie (10 ha) du site est pourtant entretenue par pâturage ovin ou par fauche - débroussaillage depuis plusieurs années, ce qui a sans doute permis le maintien de plages rases localisées, mais n'a pas fait reculer globalement les ligneux sur l'ensemble du site.

⇒ Conclusion :

Les pelouses calcaires sont des formations transitoires qui ne représentent qu'une étape dans une succession végétale, et qui de ce fait sont amenées à évoluer naturellement vers le climax (forêt). Cet état instable rend ce milieu très fragile. Dès que ce dernier commence à se fermer, les espèces les plus adaptées à ces conditions écologiques particulières (aridité, sols pauvres...), et donc caractéristiques des pelouses sèches, disparaissent au profit d'espèces (graminées) adaptées à ce nouvelles conditions.

Les pelouses sont globalement en voie de fermeture sur l'ensemble du site. Seules certaines zones, disséminées en patchs de taille souvent restreinte, persistent encore de-ci de-là « en bon état » et notamment sur les crêtes de coteaux, lorsque ces parcelles ne sont pas trop intensément pâturées (terrain militaire, Chaumes de Gandomé, Champs Pourris).

L'impact sur la faune est également important. Toutes les espèces inféodées aux milieux ras et ensoleillés, bien pourvus en plantes à fleurs notamment, régressent et/ou disparaissent, comme c'est le cas de certains Lépidoptères. La diminution de la surface en herbe risque de toucher les populations d'insectes tels que les Orthoptères. La régression des insectes peut également avoir un effet néfaste sur leurs prédateurs que sont les Reptiles, les Oiseaux ou les Chiroptères.

LE PATRIMOINE BOCAGER (HABITAT D'ESPECES)

Le **réseau de haies et d'arbres isolés**, entretenu d'une manière adaptée, est essentiel pour plusieurs espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats afin d'assurer les besoins en terme de zones de transit pour les Chauves-souris (Grand rhinolophe, Barbastelle), de zones de nidification pour l'avifaune (Pie-grièche écorcheur), d'hibernation pour les amphibiens (Triton crêté), d'habitat pour les insectes (Lucane cerf-volant, Grand capricorne). Il assure également une fonction essentielle de corridor biologique pour de nombreuses espèces.

Le système bocager du secteur des Chaumes d'Avon, et notamment du terrain militaire sur lequel il est encore le plus visible, est original car de type "**bocage à Orme champêtre**", paysage qui tend à disparaître ailleurs. Cependant, ce bocage a subit de **profonds changements** au fil des années, modifications influant sur les formations végétales rencontrées sur le site et sur leur évolution.

Une étude de l'**évolution des haies**, entre 1969 à 1993, du terrain militaire et de ses abords proches (CEBC, 1997) a confirmé et précisé l'évolution différentielle qui s'opère sur l'ensemble du site, déjà révélée par les inventaires écologiques.

En 1969, les surfaces herbacées et exemptes de boisements sont encore très nombreuses sur le terrain militaire. Les secteurs boisés ou avec les haies les plus importantes se localisant dans les parties nord et ouest du terrain. Cependant au fil des années cette surface a augmenté. Ainsi les **surfaces boisées ont été multipliées par 8** entre 1969 et 1993 et les **surfaces couvertes par les grosses haies multipliées par 2**. Parallèlement, on a assisté à une **diminution du linéaire de petites haies continues**, transformées pour beaucoup en grosses haies ou en haies discontinues.

L'évolution des haies et des milieux boisés nous informe donc sur deux paramètres importants de la métamorphose du bocage du site et globalement de son paysage :

- tout d'abord, la **fermeture des formations ouvertes par progression des ligneux**, notamment par **élargissement des haies** lié à un manque d'entretien et par **propagation des jeunes pousses arbustives à partir de parcelles boisées ou en friche**. La graphiose a touché une grosse partie des Ormes présents sur le site en laissant à leur place des trouées qui sont **recolonisées par des arbustes pionniers** comme les aubépines, les prunelliers ou les cornouillers. Ces zones constituent de **nouveaux centres d'expansion** pour ces espèces qui progressent très vite dans les parcelles non entretenues ;

- ensuite, la **fragmentation du réseau de haie**, causée par la graphiose, mais également par le passage des engins et du **bétail** sur le terrain militaire. L'effet du pâturage se fait donc sentir pareillement sur les haies. En effet, les zones pacagées regroupent souvent plusieurs parcelles dans lesquelles les bêtes circulent librement franchissant les haies à leur convenance. Le passage répété au même endroit et le broutage des jeunes pousses dans ces trouées **favorisent le morcellement des haies**.

Ces deux éléments ont pour conséquences :

- la **diminution des surfaces ouvertes** par progression centrifuge des ligneux dans les parcelles, et par voie de conséquence la raréfaction des espèces des pelouses,
- la **désorganisation du réseau de haie** préjudiciable à un développement optimal des espèces évoluant dans ces corridors biologiques.

L'étude du bocage aujourd'hui montre la même tendance évolutive vers la fermeture du milieu. Cette évolution est très rapide car si l'on compare les photos aériennes de 1998 et l'état des lieux de 2002 on se rend compte que la progression des formations ligneuses s'est encore amplifiée sur l'ensemble des secteurs délaissés par les activités humaines, notamment par épaisseissement des grosses haies.

Ce problème ne concerne donc pas que le terrain militaire, les autres secteurs de pelouses sèches sont touchés. **Les Chaumes de Gandomé et les Champs Pourris** présentent encore de belles plages de pelouses assez rases colonisées par des espèces animales et végétales caractéristiques des pelouses. Cependant, le manque d'entretien de ces parcelles depuis plusieurs années et l'abandon de certaines vignes (Chaumes de Gandomé) favorisent la progression des ligneux, qui est bien sûr le plus frappant sur les petites parcelles. Les espèces ligneuses colonisatrices sont essentiellement le cornouiller sanguin et l'aubépine monogyne qui comblent les trouées des haies initialement fragmentées par le passage du bétail et la mort des Ormes par la graphiose. Aujourd'hui les jeunes pousses de ces deux espèces sont omniprésentes sur le site. Les jeunes pousses d'Ormes sont rares mais progressent et la gestion devra faire en sorte de favoriser cette essence afin de reconstituer à terme le bocage à Ormes initial.

Site remarquable et unique sur le plan paysager et patrimonial (gîtes pour la Genette d'Europe...), **la Chênaie de Boësse**, située dans la partie Nord du terrain Militaire d'Avon, présente sur 20 ha un « verger » de chênes têtards plusieurs fois centenaires, dont plusieurs sont en voie de dépérissement ou morts.

PROBLEMATIQUE DE SURPATURAGE

La présence de systèmes d'exploitation agricole de type **polyculture élevage** sur le site des Chaumes d'Avon est un atout essentiel pour le maintien des surfaces herbagères (pelouses et prairies gérées par pâturage et fauche) et du réseau de haies, si favorables aux intérêts écologiques du site.

Toutefois, les études réalisée sur le **terrain militaire d'Avon** (CEBC-1997 & CERA-2002) ont mis en évidence une problématique de surpâturage sur les secteurs régulièrement pacagés. Ce pâturage bovin trop intense se concrétise par une **modification** du cortège floristique et faunistique spécifique des pelouses par :

- une **dégradation du substrat** et une **érosion intense des marnes** sur zones ponctuelles, ce qui provoque l'apparition de la roche calcaire. Quelques espèces pionnières (végétales et animales) peuvent se développer sur ces plages de roche nue, mais une trop forte étendue est préjudiciable à la diversité spécifique des pelouses ;
- sélection d'**espèces végétales résistantes au piétinement** qui concurrencent les espèces caractéristiques des pelouses ;
- sélection d'**espèces végétales nitrophiles** (chardons, ortie, ronces, ...) qui concurrencent les espèces caractéristiques des pelouses. Certaines parcelles, surtout autour des points d'affouragement du bétail, sont colonisées par des chardons, qui non seulement sont sélectionnés par la présence du bétail mais sont délaissés par ce dernier, et de ce fait progressent rapidement. L'apport trop important et trop localisé de matière organique (bouses et urine) est particulièrement néfaste pour ces les espèces caractéristiques des pelouses qui exigent des conditions de milieux **oligotrophes**.

2- Analyse des interrelations Espèces d'intérêt communautaire / Activités humaines

Outre les formations de pelouses calcaires, l'intérêt du site NATURA 2000 réside dans la présence de plusieurs espèces d'intérêt communautaire, dont les plus importantes sont les **amphibiens** et les **oiseaux**.

AMPHIBIENS : SONNEUR A VENTRE JAUNE ET TRITON CRETE

Les menaces qui pèsent sur les amphibiens, dont les deux espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats, le **Sonneur à ventre jaune** et le **Triton crête**, concernent principalement la **dégradation de leurs sites de reproduction**, principalement représentés par les mares créées pour l'abreuvement du bétail.

Une partie de ces mares n'ont pas été entretenues depuis plusieurs années et ont ainsi tendance à **s'embroussailler et à s'atterrir**. Cette évolution est particulièrement néfaste aux 2 espèces d'intérêt communautaire, le Sonneur préférant les pièces d'eau bien ensoleillées et le Triton crête les mares assez profondes riches en végétation aquatique. Stade ultime de cette évolution, le comblement « naturel » est à éviter, tout comme leur remblaiement à des fins de mise en culture ou autre projet d'aménagement.

La présence d'un réseau de mares (une trentaine) est essentielle à la subsistance des espèces en raison des échanges existants entre ces zones de reproductions et des possibilités de colonisation. La faible distance entre ces sites de reproduction, principalement sur les secteurs de Champs-pourris et Gandomé dont l'intérêt est renforcé par l'existence de prairies (dont les prairies humides de la vallée inondable de la Fosse Ronde), et de haies entre ces sites, permet d'assurer une bonne « connectivité ». La **conversion de prairies en cultures**, ou la **destruction de haies**, risquerait de provoquer un effet de coupure infranchissable, au moins pour les Tritons, et par voie de conséquence une diminution des populations présentes.

L'enjeu de la gestion sera de maintenir les conditions écologiques adéquates par le maintien d'un dense réseau de mares et d'une bonne « connectivité » afin de permettre le développement des populations de ces deux espèces rares.

OISEAUX DE PLAINE : OUTARDE CANEPETIERE, OEDICNEME CRIARD ET BUSARDS

Ces espèces sont sous-représentées sur le site en raison de la gestion actuelle et de la rareté des habitats adéquats.

Les menaces qui pèsent sur ces oiseaux sont liées à l'absence de formations herbacées hautes telles que les prairies de fauche, obligeant les Outardes, Oedicnème et Busards à se concentrer dans les parcelles cultivées dans lesquelles elles sont exposés à de nouveaux risques (destruction par le machinisme agricole), principalement lors de la période de récolte. La réalisation de travaux agricoles sur les cultures de printemps, l'augmentation de la mécanisation sur les cultures fourragères, le broyage des jachères en période de reproduction, l'intensification des traitements phytosanitaires ou la diminution des couverts herbacés liés aux systèmes d'exploitation de type polyculture-élevage, constituent des facteurs défavorables à leur maintien.

Afin de favoriser ces espèces, la mise en place de modalités de gestion favorables au maintien de leurs habitats de reproduction et de leurs ressources alimentaires, permettraient d'étendre les surfaces potentiellement utilisables. Cette réflexion devra être menée dans le cadre des dispositifs agri-environnementaux.

OISEAUX DU BOCAGE : PIE-GRIECHE ECORCHEUR ET ALOUETTE LULU

Les menaces qui pèsent sur ces deux espèces fréquentant les formations herbeuses basses entrecoupées de formations ligneuses, haies arborées pour l'Alouette et formations buissonnantes pour la Pie-grièche, concernent la raréfaction de ces habitats.

Les parcelles cultivées ne proposent guère d'habitats adéquats pour ces deux oiseaux, surtout en raison de la disparition des haies et des fourrés arbustifs. Les prairies mésophiles pacagées constituent encore des habitats potentiels pour ces espèces mais la progression des cultures représente un facteur défavorable. Outre l'intensification agricole et l'utilisation de produits phytosanitaires limitant la ressource alimentaire en insectes, l'abandon des anciennes pâtures et la fermeture du milieu réduit encore les surfaces prariales, zones de chasse pour ces deux espèces.

La dynamique de fermeture actuelle est plutôt favorable pour l'instant à la Pie-grièche mais pas à l'Alouette lulu. Celle-ci, du fait de son mode de nidification au sol, est plutôt limitée par la fréquentation des zones herbeuses par le bétail.

OISEAUX DES ZONES BOISEES : MILAN NOIR, BONDREE APIVORE, ENGOULEVENT D'EUROPE

Ces espèces sont assez marginales sur le site car les formations boisées le sont également. Ces espèces patrimoniales ne semblent pas nécessiter de mesures particulières leurs habitats étant plutôt en augmentation sur le site. Seul l'engoulevent a besoin de boisements à sol nu, ce qui n'existe pour l'instant qu'à la faveur de coupes.

CHAUVES-SOURIS : BARBASTELLE ET GRAND RHINOLOPHE

Les populations de Chiroptères sont faibles sur le site, et les mesures de gestion à proposer seraient plutôt pour favoriser leur reproduction. Les terrains de chasse sont *a priori* nombreux sur le site, surtout autour des secteurs boisés et le long des haies. Seules les mares pourraient être rendues plus exploitables par réouverture voire extension. La limite principale au développement des Chiroptères semble plutôt liée à la difficulté d'exploiter les bâtiments du secteur (fréquentation régulière par l'homme) et peut-être à une certaine pauvreté en proies de petite taille. Pour ce dernier point, la fauche des prairies aurait sans doute un effet positif.

Remarque : les activités cynégétiques identifiées ne semblent pas constituer d'éléments perturbants pour les espèces d'intérêt communautaire présentes. A noter à la demande de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres l'alinéa suivant de l'article L 414-1 du Code de l'Environnement « *Les activités piscicoles, la chasse et les autres activités cynégétiques pratiquées dans les conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlements en vigueur ne constituent pas des activités perturbantes ou ayant de tels effets* ».

SYNTHESE EVALUATION DU PATRIMOINE ECOLOGIQUE ET FACTEURS DÉFAVORABLES

Habitats / Espèces	Présence sur le site	Etat de conservation	Facteurs défavorables
2 Habitats de l'annexe 1 dont 1 prioritaire			
Prairies argilo-marneuses oligotrophes 6410	Localisé (30 ha)	Moyen à mauvais	- Enrichissement lié à l'abandon de l'activité de fauche/pâturage des pelouses et d'entretien des haies - Enrichissement et piétinement liés au surpâturage
Pelouses calcicoles marnicoles 6210	Très répandu (420 ha)	Moyen à mauvais	
Espèces animales de l'annexe 2			
Ecaille chinée	Présence à confirmer	Moyen : Habitat localisé	
Lucane cerf-volant	Présence très probable	Moyen : Habitat localisé	
Barbastelle	1 contact en chasse	Inconnu : effectifs faibles	- Régression prairies fauchées - pâturées maillées de haies
Grand Rhinolophe	1 contact en chasse	Inconnu : effectifs faibles	- Fermeture des mares par atterrissage & embroussaillement des abords
Sonneur à ventre jaune	Localisé	Population petite et dispersée	- Dégradation sites de reproduction (fermeture et comblement des mares et fossés)
Triton crêté	Commun dans les mares	Assez Bon mais en régression	- Baisse des possibilités de déplacement entre sites de reproduction (mise en culture des prairies, arrachage haies, comblement mares)
15 Espèces animales de l'annexe 4			
Couleuvre d'Esculape	Peu commune	Moyen : Habitat localisé	
Couleuvre verte et jaune	Pas rare	Bon	
Crapaud accoucheur	Peu commun	Inconnu : effectifs faibles	
Crapaud calamite	1 seul contact en 2002	Inconnu : effectifs très faibles	- Assèchement et mise en culture prairies humides
Grenouille agile	Très commune	Bon	
Lézard des murailles	Assez commun	Bon	
Lézard vert	Présent partout	Bon	- Sensibilité aux pesticides
Oreillard sp.	Peu commun	Inconnu : effectifs faibles	
Pipistrelle commune	Peu commune	Inconnu : effectifs faibles	
Pipistrelle de Kuhl	Assez commune	Bon	
Rainette arboricole	Abondante	Moyen : en nette régression	- Assèchement prairies et mares, mise en culture prairies, disparition des haies
Sérotine commune	Peu commune	Inconnu : effectifs faibles	
Triton marbré	Effectifs faibles	Moyen : en régression	- Dégradation prairies et mares
Vespertilion à moustaches	1 contact 2002	Inconnu : effectifs faibles	
Vespertilion de Natterer	1 contact 2002	Inconnu : effectifs faibles	

Habitats / Espèces	Présence sur le site	Etat de conservation	Facteurs défavorables
10 Espèces d'oiseaux (nicheuses) annexe 1			
Alouette lulu	Rare sur terrain militaire	Moyen : localisée	- Raréfaction des zones herbeuses sèches maillées de haies buissonnantes et arborées, par mise en culture ou enrichissement - Raréfaction de la ressource alimentaire en insectes par mise en culture prairies maillées de haies et utilisation produits phytosanitaires
Pie-grièche écorcheur	Commune (>20 cp)	Bon	
Bondrée apivore	Peu commune	Bon	
Engoulement d'Europe	1 contact 1997	A préciser	
Milan noir	Pas rare en chasse	Bon	
Busard des roseaux	Reproduction à vérifier	Inconnu	
Busard cendré	Peu commun	Moyen : inféodé aux cultures	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction des couvées par les machines agricoles - Uniformisation et agrandissement du parcellaire - Diminution couverts herbacés liés aux systèmes de polyculture-élevage - Raréfaction ressource alimentaire (insectes notamment) par intensification des traitements phytosanitaires et mise en culture des herbages
Busard St-Martin	Assez commun	Bon	
Oedicnème criard	Assez commun (5-10 cp)	Assez bon	
Outarde canepetière	2-3 inds sur périmètre	Mauvais	
Autres espèces remarquables			
Courlis cendré	Bien représenté (4-5 cp)	Moyen : population relictuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition des prairies et uniformisation de l'occupation du sol - Destruction des couvées par machines agricoles - Raréfaction ressource alimentaire (insectes notamment) par intensification des traitements phytosanitaires
Genette	Commune	Bon	
Pélodyte ponctué	Population remarquable	Moyen : en régression	- Assèchement et mise en culture prairies humides inondables
Lépidoptères	10 espèces déterminantes	Moyen : espèces en régression idem	<ul style="list-style-type: none"> - Enrichissement lié à l'abandon de l'activité de fauche/pâturage des pelouses et d'entretien des haies - Enrichissement et piétinement liés au surpâturage
Orthoptères	4 espèces déterminantes		

III. DEFINITION DES ENJEUX

Les précédents éléments d'inventaires biologique et socio-économique, ainsi que les essais d'analyse des interrelations entre les espèces et les activités humaines et facteurs naturels, permettent de proposer des enjeux afin de définir des mesures de gestion nécessaires à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 des Chaumes d'Avon :

- ⇒ **E1 : ASSURER DURABLEMENT ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**
- ⇒ **E2 : AMELIORATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LES HABITATS, LES ESPECES ET LES MODALITES DE GESTION**
- ⇒ **E3 : INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC**
- ⇒ **E4 : PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**

IV. PLAN D'ACTIONS

La synthèse des mesures de gestion se décline sous la forme de fiches synthétiques appelées « fiches-actions » découlant des enjeux précédemment définis.

Afin de rendre le document plus lisible, des codes permettent de distinguer chaque type de fiche et d'en comprendre ainsi mieux le fonctionnement :

- **E1** (Enjeu n°1) : fiches descriptives des enjeux :

⇒ chaque enjeu est ici précisément décrit avec les objectifs généraux et opérationnels (validés en Comité de Pilotage n°2) y étant liés, ainsi que les actions à mener pour les atteindre.

- **E1-a1** (Action n°1 de l'Enjeu n°1) : fiches-actions :

⇒ chaque action est décrite par la présentation des éléments suivants :

- | | |
|------------------------------|---|
| • Eléments de constat ; | • Coût estimatif ; |
| • Objectif ; | • Financement prévisionnel ; |
| • Modalités d'intervention ; | • Calendrier prévisionnel ; |
| • Localisation | • Maître d'ouvrage ou bénéficiaires potentiels. |

⇒ à chacune des actions est également adjoint un degré d'urgence et de priorité à prendre en compte pour sa réalisation :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| • action peu urgente | : | |
| • action urgente | : | |
| • action très urgente | : | |

Cette codification permettant d'identifier simplement et rapidement les enjeux et les actions proposées, apparaît sous forme d'encart en haut de chacune des fiches.

Les financements prévisionnels, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres renseignés dans les fiches-actions ne sont que des probabilités et ne doivent pour l'instant en aucun cas être tenus pour arrêtés.



CONSTAT

Le site Natura 2000 des Chaumes d'Avon présente un territoire exceptionnel sur le plan écologique et paysager, dont la qualité est assurée notamment par une activité agricole d'élevage dominante, la présence du terrain militaire d'Avon dont les objectifs de gestion privilégient les surfaces herbagères et bocagères, et par différentes actions de préservation du patrimoine naturel menées sur des sites tels que la Côte-Belet, les Champs-pourris et le même terrain militaire d'Avon.

Les diagnostics réalisés dans le cadre du DOCOB font état de facteurs favorables, mais également défavorables au bon maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Leur préservation est conditionnée au maintien de pratiques de gestion durables et adaptées. Pour exemple, les pelouses sèches nécessitent une gestion par pâturage extensif. Leur évolution « naturelle » vers des boisements, faute d'entretien, conduirait à leur disparition tout comme leur mise en culture.

Les actions proposées ci-après ont pour objectif de répondre à ces problématiques de manière à soutenir les activités respectueuses du site, mais aussi à apporter des points d'amélioration, tout en prenant en compte les activités socio-économiques présentes sur le territoire.

OBJECTIFS GENERAUX

- Maintenir ou restaurer les conditions optimales (ouverture du milieu, caractère oligotrophe) des habitats d'intérêt communautaire de pelouse sèche et des espèces qui y sont liées ;
- Maintenir ou rétablir la qualité des mares et le fonctionnement hydrologique du système ;
- Maintenir la fonctionnalité du réseau de haies et boisements (structure, connectivité) ;
- Maintenir ou rétablir des conditions favorables à l'avifaune de plaine (reproduction, alimentation).

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Restaurer les habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches embroussaillées et contrôler l'extension des ligneux et les facteurs d'enrichissement ;
- Développer la fonctionnalité du réseau de mares et de prairies de fonds de vallée inondables, vital aux espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire ;
- Maintenir ou rétablir la connectivité du réseau de haies et boisements, ainsi qu'une structure fonctionnelle ;
- Maintenir ou rétablir une occupation du sol diversifiée, adapter les pratiques afin de limiter les risques de destruction des couvées et favoriser les ressources alimentaires vitales pour le maintien des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

ACTIONS

- ⇒ Intégrer la partie Nord du Terrain Militaire dans le périmètre du site Natura 2000 (E1-a1)
- ⇒ Maîtrise foncière ou d'usage (E1-a2)
- ⇒ Restauration de pelouses sèches (E1-a3)
- ⇒ Entretien mécanique des pelouses sèches (E1-a4)
- ⇒ Entretien par pâturage des pelouses sèches (E1-a5)
- ⇒ Extension du réseau de mares (E1-a6)
- ⇒ Plan de Gestion des haies et de la chênaie de Boësse du Terrain Militaire d'Avon (E1-a7)
- ⇒ Plantation, restauration et entretien des haies (E1-a8)
- ⇒ Contrôle des populations de ragondins (E1-a9)
- ⇒ Assurer la continuité du dispositif agri-environnemental (E1-a10)



CONSTAT

L'ENSOA est favorable à la préservation environnementale du terrain militaire d'Avon, sous réserve que la fonction de formation des élèves reste prioritaire et ne soit pas entamée.

Le caractère semi-ouvert actuel (pelouses sèches et prairies de fond de vallée avec maillage de haies et boisements) du camp répond aux besoins liés aux exercices militaires pratiqués, mais également aux objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire recensées.

L'extension du périmètre Natura 2000 à la partie du Nord du Terrain Militaire permettra de garantir le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire recensées (CEBC-CNRS, 1997 – Terrain militaire d'Avon : éléments d'évaluation et de gestion du patrimoine écologique du site / CREN) et semblables à ceux situés dans la partie Sud du Terrain Militaire (périmètre Natura 2000).

Des éléments à forte valeur patrimoniale, tels que les mares présentes ou les chênes têtards de Boësse, pourront ainsi faire l'objet d'actions de restauration et de gestion dans le cadre du dispositif Natura 2000.

L'extension du périmètre Natura 2000 permettra aux exploitants de la partie Nord du terrain militaire de bénéficier des mêmes conditions de contractualisation aux MAE (dont majoration Natura 2000) que ceux exploitant la partie Sud.

OBJECTIF

Modification du périmètre du site Natura 2000 des Chaumes d'Avon en intégrant la partie Nord du terrain militaire (surface : env. 200 ha)

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Pelouses calcicoles marnicoles
- Prairies maigres marnicoles de transition
- Pelouses calcaricoles héliophiles denses

MODALITES D'INTERVENTION

Conformément au décret du 8 novembre 2001, la proposition d'extension du site Natura 2000 fera l'objet d'une consultation auprès des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

LOCALISATION (*Cf. cartographique n°14*)

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Modification périmètre N2000		X				

Rq : Sous réserve animation et mise en œuvre DOCOB effective en 2008

ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF, ENSOA, structure animatrice du Docob...



CONSTAT

Certaines parcelles de pelouses sèches, de friches argilo-calcaires et d'anciennes vignes en voie de colonisation par la pelouse sèche, situées notamment sur la Côte-Belet (Pamproux) et les Champs-pourris (Bougon) sont en déprise et dans un état de conservation bon à mauvais en raison d'une dynamique d'embroussaillement.

A terme, la non gestion de ces parcelles entraînera la disparition des habitats d'intérêt communautaire et des espèces qui y sont liées. Une mise en culture ou la réalisation de plantations sylvicoles peut également constituer une menace sur leur maintien.

OBJECTIF

Sur les parcelles où les propriétaires n'ont pas les moyens ni le souhait de s'engager dans une démarche d'entretien adapté, faciliter et assurer durablement la mise en œuvre d'opérations de restauration et de gestion par d'autres acteurs du territoire, par une opération de maîtrise foncière ou d'usage préalable.

Cette démarche pourra s'étudier là où les propriétaires y sont favorables dans le cadre d'une démarche à l'amiable.

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Pelouses calcicoles marnicoles
- Prairies maigres marnicoles de transition
- Pelouses calcaricoles héliophiles denses

MODALITES D'INTERVENTION

- Acquisition à l'amiable par les acteurs gestionnaires de parcelles présentant des habitats de pelouse sèche ou un potentiel de reconquête ;
- Cette action devra obligatoirement être couplée avec une action d'entretien des pelouses (gestion mécanique ou gestion pastorale) et si nécessaire de restauration préalable

Remarque : la location par bail emphytéotique (durée de 19 à 99 ans) pourra être proposée aux propriétaires ne souhaitant pas vendre leurs parcelles.

LOCALISATION :

- préférentiellement sur Côte-Belet (Pamproux) et Champs-pourris (Bougon).

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Prix total TTC (€)
Acquisition ou location par bail emphytéotique	Fonction de la valeur des terrains du marché foncier en vigueur et des négociations entre vendeur et acquéreur

Objectifs de maîtrise foncière ou d'usage : le potentiel est estimé entre 15 et 20 hectares sur 5 ans.

A titre indicatif, le coût estimatif d'une parcelle de pelouse sèche sur la Côte-Belet en 2005 était de l'ordre de 550 €/ha.

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN	-	100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Acquisition ou location par bail emphytéotique		X	X	X	X	X

MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL : Communes, CREN, ACCA...

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

- Diagnostic parcellaire préalable par la structure animatrice du DOCOB.



CONSTAT

Certaines parcelles de pelouses sèches, de friches argilo-calcaires et d'anciennes vignes en voie de colonisation par la pelouse sèche, situées notamment sur la Côte-Belet (Pamproux) et les Champs-pourris (Bougon) sont en déprise et dans un état de conservation bon à mauvais en raison d'une dynamique d'embroussaillement, et de colonisation par de graminées envahissantes (Brachypode pennisé).

A terme, la non gestion de ces parcelles entraînera la disparition des habitats d'intérêt communautaire et des espèces qui y sont liées

OBJECTIF

- Rétablissement, par une opération de restauration préalable, la ré-ouverture de ces milieux, afin de pouvoir mener ensuite leur gestion périodique.

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

Pelouses calcicoles marnicoles
Prairies maigres marnicoles de transition
Pelouses calcaricoles héliophiles denses

MODALITES D'INTERVENTION

Description des engagements

- abattage et/ou débroussaillage sélectif arbres et arbustes colonisant le milieu par une coupe nette au ras du sol ;
- fauche de la strate herbacée par une coupe nette au ras du sol (5 à 10 cm), notamment sur zones de pelouses sèches en voie de colonisation par le brachypode pennisé ;
- exportation des produits de coupe hors de la parcelle (déchetterie, compostage,...) ; le brûlis, ou tout autre moyen technique à étudier, pourra être autorisé ponctuellement selon la réglementation en vigueur, après avis de l'expert environnemental, en fonction de la configuration des parcelles (forte pente, accès difficile,...) ;
- en cas de milieu fortement embroussaillement, un broyage pourra être autorisé, après avis de l'expert environnemental ;
- maintien des haies et d'une partie des bosquets arbustifs ;
- aucun traitement chimique autorisé ;

- période d'intervention préconisée : 1^{er} septembre au 1^{er} mars et préférentiellement du 1^{er} septembre au 15 octobre afin de limiter le développement des rejets la saison suivante et le défoncement du sol (marne) en période pluvieuse ;
- diagnostic parcellaire préalable, préconisation cahier des charges de travaux de restauration et plan d'entretien par la structure animatrice du DOCOB ;
- cette action devra obligatoirement être couplée avec une action d'entretien des pelouses (gestion mécanique ou gestion pastorale).

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Prix TTC (€) par ha
Débroussaillage-fauche de restauration avec exportation	Plafond de 3 000 €/ha

Ce coût constitue un plafond et correspond à une prestation confiée à une entreprise spécialisée. Il sera variable en fonction des conditions de terrain (degré d'embroussaillement, pente, accessibilité) et de la surface soumise à intervention.

Objectifs de contractualisation : 15 à 25 ha sur 5 ans

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN	-	50 %
Europe	FEADER	-	50 %

Outil de contractualisation : Contrat de Gestion Natura 2000

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Débroussaillage-fauche de restauration avec exportation		X	X	X	X	X

BENEFICIAIRES POTENTIELS :

- seuls les propriétaires de surfaces hors SAU pourront être bénéficiaires;
- pour les surfaces en SAU, les exploitants devront se référer aux Mesures Agro-Environnementales (MAE).



CONSTAT

Si aucun entretien n'est mis en place, les pelouses sèches s'enrichissent et évoluent vers un stade boisé, provoquant la disparition d'habitats communautaires et des espèces associées. Avant de devoir envisager des actions lourdes de restauration, ou suite à une phase de restauration, il est nécessaire de mettre en place des actions d'entretien de ces espaces.

Cette fiche action concerne les parcelles de pelouses sèches non gérées par des exploitants agricoles (SAU), sur lesquelles une action d'entretien mécanique est mise en place. Préalablement, et en fonction de l'état d'embroussaillement de la parcelle, une action de restauration peut-être nécessaire (Cf. E1-a3).

OBJECTIF

- Assurer un entretien périodique des pelouses sèches pour les maintenir en bon état de conservation ;
- Assurer un entretien périodique des friches argilo-calcaires et des anciennes vignes afin de permettre leur colonisation par la pelouse sèche.

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

Pelouses calcicoles marnicoles
Prairies maigres marnicoles de transition
Pelouses calcaricoles héliophiles denses

MODALITES D'INTERVENTION

Description des engagements

- débroussaillage des ligneux colonisant la pelouse sèche par une coupe nette au ras du sol ;
- fauche de la strate herbacée par une coupe nette au ras du sol (5 à 10 cm), notamment sur zones de pelouses sèches en voie de colonisation par le brachypode penné ;
- exportation des produits de coupe hors de la parcelle (déchetterie, compostage,...) ; le brûlis, ou tout autre moyen technique à étudier, pourra être autorisé ponctuellement selon la réglementation en vigueur, après avis de l'expert environnemental, en fonction de la configuration des parcelles (forte pente, accès difficile,...) ;
- maintien des haies et d'une partie des bosquets arbustifs ;

- aucun traitement chimique autorisé ;
- période d'intervention préconisée : 1^{er} septembre au 1^{er} mars et préférentiellement du 1^{er} septembre au 15 octobre afin de limiter le développement des rejets la saison suivante et le défoncement du sol (marne) en période pluvieuse ;
- périodicité d'intervention à définir dans le cadre du diagnostic parcellaire préalable (moyenne : un intervention tous les 2 à 3 ans) ;
- diagnostic parcellaire préalable et préconisation cahier des charges de travaux par la structure animatrice du DOCOB.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Prix TTC (€) par ha et par intervention
Débroussaillage-fauche d'entretien avec exportation	2 500 €/ha

Ce coût constitue un plafond et correspond à une prestation confiée à une entreprise spécialisée. Il sera variable en fonction des conditions de terrain (pente, accessibilité), et de la surface soumise à intervention.

Objectifs de contractualisation : 15 à 25 ha sur 5 ans

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN	-	50 %
Europe	FEADER	-	50 %

Outil de contractualisation : Contrat de Gestion Natura 2000

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Débroussaillage-fauche d'entretien avec exportation	X	X	X	X	X	X

BENEFICIAIRES POTENTIELS :

- seuls les propriétaires de surfaces hors SAU pourront être bénéficiaires ;
- pour les surfaces en SAU, les exploitants devront se référer aux Mesures Agro-Environnementales (MAE).



CONSTAT

Si aucun entretien n'est mis en place, les pelouses sèches s'enrichissent et évoluent vers un stade boisé, provoquant la disparition d'habitats communautaires et des espèces associées. Avant de devoir envisager des actions lourdes de restauration, ou suite à une phase de restauration, il est nécessaire de mettre en place des actions d'entretien de ces espaces.

Cette fiche action concerne les parcelles de pelouses sèches non gérées par des exploitants agricoles (SAU), sur lesquelles une action d'entretien par pâturage est mise en place ou est déjà existante. Préalablement, et en fonction de l'état d'embroussaillement de la parcelle, une action de restauration peut-être nécessaire (Cf. E1-a3).

OBJECTIF

- Assurer un entretien périodique des pelouses sèches pour les maintenir en bon état de conservation ;
- Assurer un entretien périodique des friches argilo-calcaires et des anciennes vignes afin de permettre leur colonisation par la pelouse sèche.

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

Pelouses calcicoles marnicoles
Prairies maigres marnicoles de transition
Pelouses calcaricoles héliophiles denses

MODALITES D'INTERVENTION

Description des engagements

- Entretien par pâturage extensif (ovin, bovin, équin ou caprin) ;
- Chargement sur parcelles contractualisées entre 0,4 et 1 UGB/ha/an ;
- Période de pâturage préconisée : du 15 avril au 15 octobre (à préciser lors du diagnostic parcellaire) ;
- Absence de fertilisation organique et minérale ;
- Absence de traitements phytosanitaires ;
- Fauche des refus entre 1^{er} septembre et le 31 octobre afin de limiter le développement des rejets la saison suivante et le défoncement du sol (marne) en période pluvieuse ; l'intervention pourra être différée, sur avis de la structure animatrice du DOCOB, si les conditions climatiques sont défavorables (pluie et terrains gras) ;

- Entretien des clôtures ;
- Diagnostic parcellaire préalable et préconisation cahier des charges de pâturage par la structure animatrice du DOCOB.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Prix TTC (€)
<u>Equipements pastoraux</u>	
Fournitures clôture électrique	1,30 €/ml
Pose clôture électrique	1,50 €/ml
Poste + Batterie	350 €/u
Fournitures clôture Ursus fixe	2,50 €/ml
Pose clôture Ursus fixe	4,00 €/ml
<u>Gestion pastorale</u> (surveillance, soins, entretien clôtures...)	145 €/ha/an

Objectifs de contractualisation : moins de 10 ha

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN	-	50 %
Europe	FEADER	-	50 %

Outil de contractualisation : Contrat de Gestion Natura 2000 (*sous réserve d'éligibilité pour la gestion pastorale*)

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Equipements pastoraux		X	X			
Gestion pastorale		X	X	X	X	X

BENEFICIAIRES POTENTIELS

- seuls les propriétaires de surfaces hors SAU pourront être bénéficiaires ;
- pour les surfaces en SAU, les exploitants devront se référer aux Mesures Agro-Environnementales (MAE).



CONSTAT

Les Chaumes d'Avon constituent pour les amphibiens (12 espèces dont 8 d'intérêt communautaire avec des populations importantes pour certaines espèces) un site majeur de part la présence de zones inondables, de ruisseaux temporaires (vallées) et d'un nombre relativement important de mares (une trentaine avec celles du Terrain militaire) liées à l'activité d'élevage. La présence d'un réseau particulièrement serré de mares (plus d'une dizaine sur environ 1500m de longueur) au niveau des Champs pourris connectées avec la vallée inondable et situées dans une zone dominée par les prairies bocagères, permet des échanges de populations entre mares.

A noter que la disparition de mares, d'une zone humide et des prairies favorables aux connexions entre mares, liée au dernier aménagement foncier (1997), ont probablement contribué à la régression des populations d'au moins 5 espèces.

Espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Sonneur à ventre jaune
- Triton crêté
- Crapaud accoucheur
- Grenouille de Lessona
- Crapaud calamite
- Rainette verte
- Grenouille agile

OBJECTIF

- Compléter le réseau de mares, notamment sur le terrain militaire d'Avon, où leur densité plus faible limite les possibilités d'échanges entre populations.

MODALITES D'INTERVENTION

Description des engagements

- Création de mares (6 en projet) sur le Terrain Militaire d'Avon réparties le long de la vallée des Ayraut ;
- Création de 5 à 10 mares prioritairement situées sur la Côte-Belet et la partie bocagère située à l'Ouest du Terrain Militaire ;
- Diagnostic parcellaire préalable et préconisation cahier des charges de travaux spécifique à chaque mare, réalisé par la structure animatrice du DOCOB et incluant des modalités (surfaces, profilage rives en pente douce sur une partie du pourtour, profondeur, dépressions connexes, traitement de la végétation de

pourtour, protection vis à vis du bétail...) favorables à l'accueil des amphibiens ;

- Réalisation par la structure animatrice du DOCOB d'un plan d'entretien spécifique à chaque mare créée ;
- Engagement du contractant à assurer le maintien de la mare créée et son entretien selon les préconisations du plan d'entretien.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Prix TTC (€) par mare
Création mare avec évacuation des déblais et débroussaillage éventuel préalable	Plafond de 1 500 €

Ce coût constitue un plafond et correspond à une prestation confiée à une entreprise. Il sera variable en fonction des conditions de terrain (accessibilité, distance entre mare et lieu de dépôt des remblais), et de la surface soumise à intervention.

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN	-	50 %
Europe	FEADER	-	50 %

Outil de contractualisation : Contrat de Gestion Natura 2000

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Création mares	X	X	X	X		

BENEFICIAIRES POTENTIELS

- seuls les propriétaires non exploitants de surfaces en SAU pourront être bénéficiaires ;
- sur le terrain militaire, la maîtrise d'ouvrage pourrait être assurée par le CREN dans le cadre d'une convention de mandat passé avec les autorités militaires.



CONSTAT

Les Chaumes d'Avon comportent un parcellaire au maillage bocager particulièrement dense sur le Terrain Militaire d'Avon et jouant un rôle majeur dans la fonctionnalité écologique du site.

Toutefois, une partie des haies du Terrain Militaire d'Avon est en mauvais état, voir en déterioration, en raison d'un manque entretien ayant conduit à un élargissement excessif. Les haies ont alors tendance à progresser au détriment des parcelles de pelouses sèches, et à se dégarnir par le centre, accentuant les trouées liées à la mortalité d'ormes provoquée par la graphiose et aux passages du bétail. Cette désorganisation du réseau de haies a été jugée préjudiciable aux espèces évoluant dans ces corridors biologiques.

Site remarquable sur le plan paysager et patrimonial, la Chênaie de Boësse, située dans la partie Nord du terrain Militaire d'Avon, présente sur 20 ha un « verger » de chênes têtards plusieurs fois centenaires, dont plusieurs sont en voie de déterioration ou morts. Certains sujets mériteraient d'être remplacés et une parcelle située à proximité pourrait être replantée.

Il convient que ce patrimoine soit géré durablement par la réalisation d'opérations d'entretien adaptées et si nécessaire de travaux de réhabilitation ou de plantations.

Espèces d'intérêt communautaire (Annexe II) concernées :

- Grand rhinolophe
- Triton crêté
- Barbastelle
- Lucane cerf-volant
- Pie-grièche écorcheur
- Grand capricorne

OBJECTIF

Par la réalisation du Plan de Gestion des Haies et de la Chênaie de Boësse, définir suite à une phase de diagnostic, les modalités de préservation du maillage bocager situé sur le Terrain Militaire d'Avon, et assister les exploitants agricoles et l'ENSOA dans la mise en oeuvre des opérations de plantation/restauration.

MODALITES D'INTERVENTION

Description des engagements

Phase 1 : Diagnostic et élaboration des projets de plantation / restauration sur le Terrain Militaire d'Avon

- Diagnostic du réseau de haies et de la chênaie de Boësse :
 - ⇒ conception fiche d'analyse (structure, diversité en végétaux ligneux, effet lisière, trouées, état sanitaire...) et réalisation relevés par tronçon homogène ;
 - ⇒ définition des objectifs à atteindre par tronçon et des types d'intervention nécessaires (plantations haies/arbres/bosquets, élargissement et enrichissement haies existantes, recépage, entretien courant...);
 - ⇒ synthèse sous forme d'un diagnostic global afin d'appréhender l'ensemble du secteur d'intervention.

Elaboration des projets de plantation / restauration en partenariat avec autorités militaires et exploitants agricoles :

- ⇒ élaboration de fiches de travaux par tronçon (si intervention nécessaire) ;
- ⇒ estimation des coûts de mise en œuvre des travaux.

Phase II : Assistance à la mise en oeuvre et plan d'entretien

Assistance auprès des maîtres d'ouvrage (exploitants agricoles, CREN sur Terrain Militaire par convention de mandat passée avec l'ENSOA...) pour la réalisation des travaux de restauration / plantation ;

- Elaboration d'un plan d'entretien des haies & arbres plantés ou existants.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Phase I :	j	24	500,00	12 000
Phase II :		A définir dans phase I		
		Montant total TTC		

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN	12 000	100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Phase I : élaboration projets		X				
Phase II : Assistance			X	X	X	

MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL : ETAT



CONSTAT

Les Chaumes d'Avon comportent, notamment sur la partie bocagère et plus encore sur le terrain militaire d'Avon, un parcellaire au maillage bocager dense et jouant un rôle majeur dans la fonctionnalité écologique du site.

Toutefois, une partie des haies du terrain militaire sont en mauvais état, voir en dépréssissement, en raison d'un manque d'entretien ayant conduit à un élargissement excessif. Les haies ont alors tendance à se dégarnir par le centre, accentuant les trouées liées à la mortalité d'ormes provoquée par la graphiose.

Hors terrain militaire, bien que des plantations de haies aient été réalisées au titre de mesures compensatoires dans le cadre du dernier aménagement foncier, certains secteurs, notamment les Champs-Pourris, présentent des parcelles comportant des sections de haies dégradées ou inexistantes.

D'une manière générale, il convient que le réseau de haies soit géré durablement par la réalisation, par les exploitants agricoles, communes et autres gestionnaires, d'opérations d'entretien adaptées et si nécessaire de travaux de restauration ou de plantations.

Espèces d'intérêt communautaire (Annexe II) concernées :

- Grand rhinolophe
- Triton crêté
- Barbastelle
- Lucane cerf-volant
- Pie-grièche écorcheur
- Grand capricorne

OBJECTIF

- Conformément au Plan de Gestion des Haies du terrain militaire (*Cf. fiche E1-a7*) mettre en œuvre les opérations de restauration - plantations préconisées ;
- Elaborer et contractualiser avec les communes gérant les haies de voies communales, une charte d'entretien des haies ;
- Assurer un entretien des haies adapté sur les parcelles agricoles via l'outil Mesures Agri-Environnementales (*Cf. fiche E1-a10*).

MODALITES D'INTERVENTION

Description des engagements

- Dans le Terrain Militaire d'Avon : réalisation des travaux de restauration-plantation conformément au Plan de Gestion de Haies (*Cf. fiche E1-a7*) ;

- Hors du Terrain Militaire d'Avon : réalisation de travaux de restauration-plantation sur la base d'un diagnostic parcellaire préalable et d'un projet de travaux validés par la structure animatrice du DOCOB ;
- Engagement du contractant à assurer le maintien et l'entretien des haies restaurées ou plantées ;
- Principes à adopter pour obtenir une haie « milieu de vie » et donc fonctionnelle sur le plan écologique :
 - ⇒ plantations de végétaux d'origine locale, avec si possible prélèvement sur site et mise en culture ;
 - ⇒ techniques de plantation alliant intérêt biologique (paillages paille...), la réduction des coûts d'intervention (arrosages...) ;
 - ⇒ Elaboration, mise en œuvre et suivi d'un plan d'entretien des haies plantées / restaurées ou existantes.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Prix TTC (€)
Restauration-plantation haies sur T.M. Avon	A définir dans le cadre du PGH
Restauration-plantation haies hors T.M. Avon	Selon projets individuels

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN	-	50 %
Europe	FEADER	-	50 %

Outil de contractualisation : Contrat de Gestion Natura 2000

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Travaux sur T.M. Avon			X	X	X	
Travaux hors terrain militaire		X	X	X	X	

BENEFICIAIRES POTENTIELS

- seuls les propriétaires de surfaces hors SAU pourront être bénéficiaires ;
- sur le terrain militaire, la maîtrise d'ouvrage pourrait être assurée par le CREN dans le cadre d'une convention de mandat ;
- pour les surfaces en SAU, les exploitants devront se référer aux MAE.



CONSTAT

Le ragondin, espèce exotique présente depuis un siècle en France, est connue sur le site des chaumes d'Avon et occupe un nombre important de mares. Il contribue à la dégradation des berges des mares en creusant des « terriers » pouvant provoquer une accélération de l'atterrissement, des fuites et par voie de conséquence un assec plus précoce, au détriment notamment des amphibiens en phase de reproduction.

Compte tenu du réseau de mares relativement dense, et dans une optique de régulation efficace, une lutte collective doit être mise en place avec utilisation de cages-piège (pas de lutte chimique).

Espèces d'intérêt communautaire concernées :

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| - Sonneur à ventre jaune | - Crapaud calamite |
| - Triton crêté | - Rainette verte |
| - Crapaud accoucheur | - Grenouille agile |
| - Grenouille de Lessona | |

OBJECTIF

- Réduire les dégradations causées par les ragondins sur les mares par l'organisation d'une lutte collective.

MODALITES D'INTERVENTION

Description des engagements

- Réalisation par l'animateur du DOCOB en lien avec les Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, la FDGDON, l'ACCA et la FDC79, d'un diagnostic préalable des mares occupées par les ragondins et définition d'un protocole de lutte collective précisant notamment :
 - les modes de piégeage (pas de piégeage chimique / utilisation de cages-piège)
 - mares à piéger et nombre de pièges nécessaires ;
 - périodes et durée du piégeage.
- Mise en œuvre du protocole de lutte collective par les Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles ;

- Réalisation d'un suivi de l'état des populations avec production d'un bilan annuel.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire TTC (€)	Prix total TTC (€)
Acquisition cages-piège	u	27	32,25 €	870,75
Montant total TTC				870,75

L'achat des cages-piège par la FDGDON fera l'objet d'une subvention d'Etat.

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN	-	100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Diagnostic préalable	X					
Définition protocole	X					
Acquisition cages-piège	X					
Campagnes de piégeage	X					
						selon protocole et bilan

BENEFICIAIRES POTENTIELS :

- Acquisition des cages-piège assuré par la FDGDON avec mise à disposition aux Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles ;
- Campagne de lutte assurée par les Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, l'ACCA. et les exploitants agricoles volontaires.



CONSTAT

Le site Natura 2000 des Chaumes d'Avon présente 2 grandes entités :

- une zone cultivée sur sols calcaires située dans la partie Nord et Ouest du site où dominent cultures et prairies artificielles présentant un fort intérêt pour l'avifaune de plaine (Outarde canepetière, Oedicnème criard...);
- une vaste zone herbagère et bocagère où domine une activité agricole d'élevage liée à la présence de sols marneux peu fertiles et hydromorphes dans les fonds de vallées, avec sur sa partie Est le Terrain Militaire d'Avon exclusivement constitué d'herbages (pelouses sèches sur plus de 400 ha et prairies) maillés par un dense réseau de haies.

L'intérêt écologique des Chaumes d'Avon est étroitement lié à l'activité agricole en place : exploitation des prairies et pelouses sèches par pâturage principalement bovin, conservation d'un maillage de haies et d'un réseau de mares relativement dense... De même, le maintien des intérêts du site pour l'avifaune de plaine nécessite des pratiques adaptées favorisant notamment les ressources alimentaires (insectes).

En 1998, une Opération Locale Agri-Environnementale (OLAE) a été mise en place sur le territoire du Haut-Val de Sèvre. Une part importante (773 ha) des surfaces engagées par les exploitants se situaient principalement sur le Terrain Militaire et les Champs-pourris, et permettaient ainsi d'assurer le maintien des habitats patrimoniaux dans le cadre d'une démarche contractuelle avec la profession agricole. Par la suite, 109 ha ont été également contractualisés dans le cadre de Contrats Territoriaux d'Exploitation (C.T.E.). Suite à l'arrêt de la procédure C.T.E. en 2002, et en raison de l'achèvement de la majorité des contrats OLAE (durée de 5 ans) en 2003 et 2004, la mise en place du dispositif agri-environnemental « Contrat Agriculture Durable » (C.A.D.), a été jugée essentielle pour poursuivre la démarche agri-environnementale engagée sur le territoire et préserver les habitats patrimoniaux présents.

Les sites Natura 2000, tout comme les zonages « Re-Sources » (enjeu qualité de l'eau) sont retenus comme prioritaires dans la mise en œuvre à partir de 2007 des nouvelles Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt) définies dans le nouveau Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

OBJECTIF

L'objectif est donc d'assurer la mise en œuvre de MAE répondant aux objectifs suivants :

- ⇒ Maintien et gestion extensive des pelouses sèches ;
- ⇒ Maintien et gestion extensive des prairies permanentes et temporaires par pâturage ou fauche ;
- ⇒ Reconversion de terres arables en herbages extensifs ;
- ⇒ Restauration et entretien des mares ;
- ⇒ Maintien, restauration et entretien des haies ;
- ⇒ Adapter les pratiques culturales afin de favoriser les conditions de reproduction et la ressource alimentaire (insectes) de l'avifaune de plaine.

A noter que le site Natura 2000 des Chaumes d'Avon est inclus dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Plaine de la Mothe-St-Héray / Lezay » mise en place dans le cadre de la Directive « Oiseaux » (Cf. cartographies 5 & 6). Aussi, les MAE mises en place sur le site des Chaumes d'Avon doivent intégrer l'enjeu « Oiseaux de plaine » de la ZPS.

BENEFICIAIRES

Exploitants agricoles ayant de la SAU dans le périmètre du site Natura 2000. La demande d'engagement dans les nouveaux dispositifs MAE (2007) se fera sur un unique formulaire concomitamment à la déclaration PAC, au plus tard le 15 mai de chaque année.

ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

DDAF, DIREN, ADASEA, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, Opérateurs MAE, Experts environnementaux, Structure animatrice du Docob...

ETAT D'AVANCEMENT

Les propositions de mesures ci-après élaborées pour le site des Chaumes d'Avon, en lien avec le groupe de travail « Agriculture » constitué dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs Natura 2000, ont conduit à la prise en juin 2005, par le Préfet des Deux-Sèvres, d'un CAD Territorialisé portant sur les zonages suivants :

- bassin d'alimentation du captage d'eau potable de la Corbelière (Enjeu Eau potable / programme « Re-Sources ») ;
- périmètres Natura 2000 (Enjeu biodiversité remarquable) : Plaine de la Mothe-St Héray-Lezay (ZPS), Vallée du Magnerolles (ZSC) et Chaumes d'Avon (ZSC).

Sur le site Natura 2000 des Chaumes d'Avon, 8 Contrats individuels (durée de 5 ans) ont ainsi pu être signés par des exploitants agricoles lors du 2nd semestre 2005.

La mise en œuvre de nouvelles MAE lors du 1^{er} semestre 2007 a conduit à l'élaboration en lien avec le SERTAD (enjeu EAU / Bassin Versant Sèvre Niortaise Amont) et le GODS (enjeu Oiseaux de Plaine / ZPS Plaine de la Mothe-St-Héray - Lezay) de « kits MAE ». Les mesures ont été définies par combinaison et adaptation des engagements unitaires de la liste nationale notifiée dans le cadre du PDRH de manière à se rapprocher des mesures CAD.

CONDITIONS D'ACCES

L'accès aux présentes mesures est réservé aux parcelles appartenant au territoire d'éligibilité à la MAE Territoriale spécifique au site, déclarées en SAU et pour lesquelles l'exploitant agricole s'engage à respecter les actions préconisées par le Document d'Objectifs Natura 2000 et reprises dans le cahier des charges de la MAE spécifique au territoire. L'engagement sera précédé d'un diagnostic environnemental réalisé par l'opérateur MAE et/ou ses partenaires, en concertation avec la structure animatrice du DOCOB.

Le diagnostic environnemental consiste à relever la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire (pour lesquels le site a été choisi) sur le territoire d'exploitation, à en informer l'agriculteur et à déterminer avec ce dernier les actions adaptées à leur conservation.

Les MAE contractualisées par un exploitant valent « Contrat Natura 2000 » après avis de la structure animatrice du DOCOB.

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Les financements émanent du Ministère de l'agriculture via des fonds européens (FEADER) et d'Etat.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Mise en œuvre MAEt.		X	X	X	X	X

DESCRIPTION DES ENGAGEMENTS MAEt

Actions prioritaires contractualisables :

Objectifs du Docob	Engagements minimum <i>Cf. cahiers des charges en annexe (extraits annexes au PDRH – dispositions spécifiques à la mesure 214)</i>	Montant de l'aide (prévisionnel – à confirmer)
Maintien et gestion extensive des pelouses sèches	Maintien et gestion extensive (SOCLE HO1) Absence de fertilisation minérale et organique (HERBE 03) Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle) (HERBE 04) Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage (HERBE 01) Réalisation d'un diagnostic d'exploitation (CI4)	261 €/ha/an
Adapter les pratiques culturales afin favoriser la reproduction et la ressource alimentaire (insectes) de l'avifaune de plaine	Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées (COUV06)) Maintien et gestion extensive (SOCLE HO1) Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage (HERBE 01) Limitation fertilisation : 30 uN minéral + 60 uN organique (HERBE 02-A) Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables (HERBE 06) Réalisation d'un diagnostic d'exploitation (CI4)	444,60 €/ha/an
	Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique ne pouvant pas être déclaré au titre du gel (COUVER07) Réalisation d'un diagnostic d'exploitation (CI4)	444 €/ha/an
	Amélioration d'un couvert déclaré au titre du gel (COUV08)	117 €/ha/an
Maintien des prairies, notamment de fonds de vallées	Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées (COUV06)) Maintien et gestion extensive (SOCLE HO1) Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage (HERBE 01) Absence de fertilisation minérale et organique (HERBE 03) Réalisation d'un diagnostic d'exploitation (CI4)	378,60 €/ha/an

L'action « Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée » n'a pas été retenue car les parcelles de pelouses sèches en S.A.U. exploitées par des agriculteurs, ne font pas l'objet d'une problématique de fort embroussaillage. Les actions de restauration de pelouses sèches, notamment sur la partie Ouest du terrain Militaire, ont en effet été menées dans le cadre des contrats OLAE.

Actions complémentaires contractualisables

Objectifs du Docob	Engagements minimum <i>Cf. cahiers des charges en annexe (extraits annexes au PDRH – dispositions spécifiques à la mesure 214)</i>	Montant de l'aide (prévisionnel – à confirmer)
Maintien et gestion extensive des prairies permanentes et temporaires par pâturage ou fauche	Maintien et gestion extensive (SOCLE HO1) Formation sur le raisonnement de la fertilisation (CI3) Absence de fertilisation minérale et organique (HERBE 03) Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage (HERBE 01) Réalisation d'un diagnostic d'exploitation (CI4)	220 €/ha/an
	Maintien et gestion extensive (SOCLE HO1) Limitation fertilisation : 30 uN minéral + 60 uN organique (HERBE 02-A) Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage (HERBE 01) Réalisation d'un diagnostic d'exploitation (CI4)	103 €/ha/an
Restauration et entretien des mares	Restauration et/ou entretien de mares et de plans d'eau (LINEA 07) Réalisation d'un diagnostic d'exploitation (CI4)	135 € max./mare/an
Maintien, restauration et entretien des haies	Entretien localisé de haies de manière pertinente (LINEA 01) Réalisation d'un diagnostic d'exploitation (CI4)	0,52 €/ml/an
Adapter les pratiques culturales afin de favoriser la reproduction et la ressource alimentaire (insectes) de l'avifaune de plaine	<u>Niveau 1 :</u> Maintien et gestion extensive (SOCLE HO1) Limitation fertilisation : 30 uN minéral + 60 uN organique max (HERBE 02) Réalisation d'un diagnostic d'exploitation (CI4)	100 €/ha/an
	<u>Niveau 2 :</u> Maintien et gestion extensive (SOCLE HO1) Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables (HERBE 06) Limitation fertilisation : 30 uN minéral + 60 uN organique max (HERBE 02) Réalisation d'un diagnostic d'exploitation (CI4)	301,60 €/ha/an

Remarque : la vérification de l'éligibilité de ces actions aux aides du PDRH peut conduire à quelques modifications. Les montants sont aussi susceptibles d'être revus à l'issue de la finalisation des nouvelles MAE.

AMELIORATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LES HABITATS, LES ESPECES ET LES MODALITES DE GESTION

CONSTAT

Le territoire du site Natura 2000 des Chaumes d'Avon, et notamment les sites « phares » sur le plan patrimonial que sont le terrain militaire d'Avon, la Côte-Belet et les Champs-pourris, est relativement bien connu sur le plan des intérêts faunistiques et floristiques. Plusieurs études réalisées depuis 1995 dans le cadre du programme d'intervention du CREN sur les sites de la Côte-belet et du Terrain Militaire d'Avon ont complété la connaissance acquise par les associations naturalistes et les gestionnaires (ACCA...). De plus, les études de diagnostic biologique (habitats, avifaune, amphibiens) réalisées dans le cadre du DOCOB ont permis de préciser, d'actualiser et de compléter cette connaissance.

Depuis 2004, un protocole scientifique de suivi et d'évaluation de la gestion est mis en œuvre sur le site de la Côte-Belet (CREN). De même, suite à des travaux de restauration de la mare de Pié-Morin avec création d'ornières connexes menés par les autorités militaires sous assistance technique du CREN, un protocole de suivi de la population de Sonneurs à ventre jaune est mis en œuvre depuis 2005 par Deux-Sèvres Nature Environnement.

OBJECTIFS

Devant l'état de connaissance relativement bon du site des Chaumes d'Avon et la nécessité d'assurer un suivi des actions de gestion mises en place afin d'évaluer si les objectifs de conservation fixés par le DOCOB sont atteints, il est proposé d'assurer la mise en place de programmes de suivi et d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES :

Habitats (Annexe I)

- Pelouses calcicoles marnicoles
- Prairies maigres marnicoles de transition
- Pelouses calcaricoles héliophiles denses

Amphibiens

- Sonneur à ventre jaune (Annexe II)
- Crapaud calamite
- Crapaud accoucheur
- Grenouille de Lessona
- Triton crêté (Annexe II)
- Rainette verte
- Grenouille agile

Oiseaux (Annexe I Dir. Oiseaux)

- Outarde canepetière
- Busard cendré
- Busard des roseaux
- Milan noir
- Alouette lulu
- Oedicnème criard
- Busard St Martin
- Engoulevent d'Europe
- Bondrée apivore
- Pie-grièche écorcheur

Remarque : le suivi des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux sera réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB de la ZPS de la plaine de la Mothe-St-Héray – Lezay.

Chauves-souris

- Grand rhinolophe (Annexe II)
- Oreillard Sp.
- Pipistrelle commune
- Vespertilion à moustaches
- Barbastelle (Annexe II)
- Pipistrelle de Kuhl
- Sérotine commune
- Vespertilion de Natterer

Insectes

- Lucane Cerf-Volant (Annexe II)
- Grand Capricorne(Ann. II)

ACTIONS

- ⇒ Suivi et d'évaluation de la gestion sur les sites « phares » de la Côte-Belet, des Champs-pourris et du Terrain Militaire d'Avon (E2-a1) ;
- ⇒ Suivi de la population d'amphibiens d'intérêt communautaire (E2-a2)
- ⇒ Suivi de la population de Sonneurs à Ventre Jaune de la ferme de Pié-Morin (terrain militaire d'Avon) (E2-a3)



CONSTAT

Un protocole expérimental de suivi et d'évaluation de la gestion, validé par le Conseil Scientifique et Technique du CREN, est mis en place depuis 2004 sur le site de la Côte-Belet avec un achèvement prévu en 2008. Basé sur l'utilisation de bio-indicateurs, il a pour objectif de disposer d'un signal d'alerte de l'état de conservation des pelouses sèches et d'être un outil de comparaison et d'évaluation à moyen terme des différents modes de gestion mis en œuvre sur le site.

OBJECTIF

- Poursuivre la mise en œuvre du protocole expérimental de suivi et d'évaluation de la gestion de la Côte-Belet afin d'évaluer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Adapter ce protocole aux sites des Champs-pourris et du Terrain Militaire d'Avon, et assurer leur mise en œuvre.

MODALITES D'INTERVENTION

- Mise en œuvre du protocole expérimental de suivi bi-annuel et d'évaluation de la gestion de la Côte-Belet par la réalisation de la dernière année de suivi (2008):
 - ⇒ Suivi habitats-dynamique d'embroussaillement-impact du pâturage ;
 - ⇒ Suivi richesse patrimoniale en orchidées (réalisation interne CREN) ;
 - ⇒ Suivi lépidoptères et Orthoptères (bio-indicateurs) ;
 - ⇒ Traitement des données 2004-2006-2008 : analyse, rapport de synthèse et cartographie.
- Re-définition du protocole de suivi et d'évaluation de la Côte-Belet suite à l'expérience du protocole expérimental 2004-2008, en favorisant la mise en place d'indicateurs simples de gestion ; mise en œuvre à partir de 2010 ;
- Elaboration et mise en œuvre de protocoles simples de suivi et d'évaluation de la gestion sur les sites des Champs-pourris et du Terrain Militaire d'Avon :
 - ⇒ Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire inscrites aux annexes I et II de la Directive Habitats ;

Rq : le suivi des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux sera réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB de la ZPS de la plaine de la Mothe-St-Héray - Lezay.

Rq : les amphibiens feront l'objet de suivis spécifiques (Cf. fiches actions E2-a2 et E2-a3)

- ⇒ Rapport final à l'issue de la mission de suivi : présentation et analyse des données.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Suivi Côte-Belet - 2008 - Inventaires terrain - Traitement données 2004-2006-2008	j j	7 14,2	420,00 600,00	2 940 8 520
Suivi Côte-Belet 2010...			Fonction évolution protocole	
Elaboration protocoles Champs-p. & T.M. Avon	j	8	600,00	4 800
Mise en œuvre suivis Champs-p. & T.M. Avon			Fonction protocoles élaborés	
			Montant total TTC	-

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN	-	100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Mise en œuvre suivi Côte-Belet		X		Selon évolution protocole		
Elaboration protocoles Champs-p. & T.M. Avon		X				
Mise en œuvre suivis Champs-pourris & T.M. Avon				Selon protocole défini		

BENEFICIAIRES POTENTIELS : Gestionnaire des sites concernés



CONSTAT

Les Chaumes d'Avon constituent pour les amphibiens un site majeur de avec 12 espèces d'amphibiens dont 8 d'intérêt communautaire lié à la présence de zones inondables, de ruisseaux temporaires (vallées), d'un réseau dense de mares (une trentaine avec celles du Terrain militaire) et de connexions entre ces différents sites d e reproduction.

Toutefois, l'évolution des populations semble montrer une nette tendance pour un grand nombre d'espèces à la régression en raison probablement du comblement naturel de mares et de modifications de l'occupation du sol principalement réalisées lors du dernier aménagement foncier (1997). Deux effets potentiels induits sont susceptibles d'avoir un impact défavorable : d'une part une éventuelle modification de la durée d'inondation de la zone centrale liée aux travaux hydrauliques réalisés (création et curage fossés), et d'autre part des perturbations sur la croissance et la métamorphose des amphibiens liés à une augmentation de l'utilisation de pesticides et de fertilisants (augmentation des surfaces cultivées). Enfin, la contractualisation par des exploitants agricoles d'actions de restauration et/ou d'entretien de mares (dans le cadre de contrats C.A.D en 2005, ou à venir dans le cadre des prochaines MAE), ainsi que les projets de création de mares notamment sur le terrain militaire, nécessite la mise en place d'un programme de suivi afin d'en évaluer l'impact.

Espèces d'intérêt communautaire concernées :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| - Triton crêté (Annexe 2) | - Crapaud calamite |
| - Crapaud accoucheur | - Rainette verte |
| - Grenouille de Lessona | - Grenouille agile |

Remarque : le Sonneur à ventre jaune (Annexe 2) fait l'objet d'un suivi particulier en raison des actions de gestion spécifiques mises en place sur la ferme de Pié-Morin (terrain Militaire), et du Plan de Conservation Régional le concernant (Cf. fiche action E2-a3).

OBJECTIF

Assurer la mise en œuvre d'un programme de suivi des populations d'amphibiens d'intérêt communautaire des Chaumes d'Avon afin d'une part de mieux cerner le

fonctionnement du site et les facteurs favorables-défavorables, et d'autre part évaluer l'impact des mesures de gestion proposées dans le DOCOB.

MODALITES D'INTERVENTION

- Elaboration du protocole de suivi des amphibiens d'intérêt communautaire et d'évaluation de la gestion, comprenant :
 - ⇒ Etat initial à l'année n et à l'année n+4 des sites de reproduction (existants ou qui seront créés) et caractérisation de leur qualité d'accueil ;
 - ⇒ Suivi des populations sur un échantillonnage de mares (recensement espèces et nombre d'individus) ;
 - ⇒ Caractérisation des connectivités entre mares et lieux d'hibernation ;
 - ⇒ Analyse des données et production rapport de synthèse - bilan.
- Mise en œuvre du protocole de suivi.
 - ⇒ rédaction annuelle d'une fiche de synthèse et présentation en Comité de Pilotage ;
 - ⇒ rapport final à l'issue de la mission de suivi : présentation et analyse des données.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire TTC (€)	Prix total TTC (€)
Elaboration protocole	j	5	600,00	3 000
Mise en œuvre protocole	Fonction protocole élaboré			
	Montant total TTC			-

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN		100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Elaboration protocole	X					
Mise en œuvre protocole				Fonction protocole défini		

MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL : ETAT



CONSTAT

La seule population de Sonneur à ventre jaune connue en Deux-Sèvres se situe sur les Chaumes d'Avon. Le principal site de reproduction est localisé dans le terrain militaire d'Avon (ferme de Pié-Morin). En accompagnement du comblement d'ornières liées à la réfection d'un parking, les Militaires, sous assistance technique du Conservatoire, ont engagé en septembre-octobre 2004 des travaux de restauration de la mare principale et de création d'ornières connexes.

Un suivi de la population a été mis en place à partir de 2005 par Deux-Sèvres Nature Environnement, en partenariat avec l'ENSOA, dans le cadre du Plan de Conservation Régional du Sonneur à ventre jaune.

OBJECTIF

Poursuivre la mise en œuvre du suivi de la population de Sonneurs à ventre jaune afin d'évaluer la pertinence des travaux réalisés en 2004, déterminer les opérations de gestion complémentaires nécessaires (contrôle végétation, curage, création d'ornières supplémentaires...).

MODALITES D'INTERVENTION

- Mise en œuvre du protocole de suivi :

- ⇒ Description mare et ornières de Pié-Morin, dénombrement et identification des individus par ornière :
 - hauteur lame d'eau (à chaque dénombrement) ;
 - nombre d'individus, nombre de pontes, survie des têtards ;
 - photographie des faces ventrales et sexage de chaque individu afin de pouvoir estimer l'ensemble de la population présente ;
 - 1 passage (1,5 j) toutes les 2 semaines de mi-avril à mi-juillet, soit 5 passages/an (7,5 j/an) ;
- ⇒ Etude de la dynamique de déplacements des populations :
 - recherche en mai-juin des stations périphériques sur le complexe des mares et prairies inondables des prairies de la Fosse Ronde, des Champs-pourris et du Terrain Militaire d'Avon ;

- 2 passages (3 j / passage) répartis sur la durée de mise en œuvre du DOCOB (2008-2011) ;

- ⇒ rédaction annuelle d'une fiche de synthèse et présentation en Comité de Pilotage (1 j) ;
- ⇒ rapport final de synthèse à l'issue de la mission de suivi : présentation et analyse des données.

COUT ESTIMATIF (sur les 6 ans de mise en œuvre du DOCOB)

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire TTC (€)	Prix total TTC (€)
Description mares, dénombremens et fiche de synthèse annuelle	j	42,5	350	14 875
Etude dynamique déplacement population	j	6	350	2 100
Rapport final de synthèse	j	6	350	2 100
Montant total TTC				19 075

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN		100 %
Autres	A définir		

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Mise en œuvre protocole		X	X	X	X	X

OBSERVATION COMPLEMENTAIRE :

La réalisation de ce suivi, s'inscrivant dans le cadre d'un plan de conservation régional, sera complémentaire à l'action du DOCOB E2-a2 « Suivi de la population d'amphibiens d'intérêt communautaire ».

CONSTAT

L'abandon, la mise en culture ou la destruction d'habitats tels que les pelouses sèches, les prairies humides, les haies ou les mares, constituent des menaces majeurs pour le maintien de l'intérêt écologique des Chaumes d'Avon. Aussi, au vu de la méconnaissance générale du grand public, mais aussi parfois des acteurs locaux, et de la non prise de conscience du fort intérêt patrimonial des Chaumes d'Avon, la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information semble essentielle.

L'intérêt écologique du territoire, porté par la forte image qu'en donnent les orchidées, mais aussi les intérêts historique et culturel (viticulture...) étroitement liés à la présence des pelouses sèches, les initiatives locales (festival des vendanges de Pamproux) ou les sites patrimoniaux valorisés (Musée du Tumulus de Bougon, Côte-Belet...), constituent un important potentiel de valorisation qu'il convient de prendre en compte.

La sensibilisation à l'environnement constituant un outil de préservation à long terme, les actions proposées cherchent à développer une prise de conscience auprès du grand public et des acteurs locaux, de l'existence sur leur territoire d'un patrimoine biologique exceptionnel d'intérêt européen et de la nécessité de le préserver et de le gérer pour les générations futures.

OBJECTIFS GENERAUX

- Informer et sensibiliser la population locale et touristique, ainsi que les acteurs locaux, sur les enjeux liés à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire des Chaumes d'Avon ;
- Permettre une appropriation de ce patrimoine par la population locale et les acteurs locaux.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en œuvre des moyens de valorisation pédagogique :
 - ⇒ adaptées aux différents publics potentiels ;
 - ⇒ cohérents avec les initiatives et le potentiel local ;
 - ⇒ en accord avec l'objectif de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

ACTIONS

- ⇒ Réalisation d'une aire d'interprétation sur la Côte-Belet (E3-a1)
- ⇒ Réalisations d'animations auprès des scolaires dans le cadre de programmes pédagogiques (E3-a2)
- ⇒ Réalisation d'animations auprès du grand public (E3-a3)
- ⇒ Intégration d'éléments de sensibilisation dans les documents touristiques (E3-a4)
- ⇒ Elaboration et diffusion de fiches techniques de gestion (E3-a5)



CONSTAT

La Côte-Belet constitue le site « vitrine ». En raison de sa situation dominante, il offre des points de vue paysagers remarquables sur le territoire des Chaumes d'Avon. Les orchidées, au nombre de 24 espèces, jouent un rôle d'ambassadrices pour sensibiliser le public à la préservation des pelouses sèches et des intérêts patrimoniaux du site Natura 2000.

La Côte-Belet est un lieu de vie reconnu et fréquenté par la population locale, à commencer par les vignerons qui exploitent encore environ 5 ha de vignes. Le Festival des Vendanges, créé suite à la plantation d'une vigne communale, a joué un rôle important dans l'appropriation du site par les habitants de Pamproux. Le sentier de découverte « la balade de la feuille de vigne », qui permet de découvrir le patrimoine local, passe par la Côte-Belet en évitant les parcelles « sensibles ». Le site est également fréquenté par un public d'initiés à ses intérêts naturalistes.

Le Plan de Présentation des sites du CREN (CPIE Pays Gâtine Poitevine – 2001), basé sur le potentiel pédagogique et des critères de sensibilité, a retenu la Côte-Belet comme un site prioritaire à valoriser. Suite à l'élaboration d'un Plan Pédagogique d'Interprétation (PPI), une exposition pédagogique « mobile » et un poster ont été créés. Des animations sur site sont annuellement proposées au grand public au printemps ou lors du Festival des vendanges.

Le PPI proposait également de réaliser une aire d'interprétation reliée au sentier de découverte « la balade de la feuille de vigne ». L'option d'un espace délimité, situé sur la zone principale d'activités (vignes, dressage canin...), et non d'un parcours d'interprétation, a été retenue afin de respecter l'objectif prioritaire de conservation des pelouses sèches et des espèces associées. L'accès par le grand public aux parcelles sensibles, sera possible dans le cadre de visites guidées.

OBJECTIF

Sensibiliser la population locale et touristique sur les enjeux liés à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire des Chaumes d'Avon..., par la réalisation d'une aire d'interprétation sur le site « vitrine » de la Côte-Belet.

MODALITES D'INTERVENTION

- **Création d'une aire d'interprétation constituée de :**
 - ⇒ Bâtiment structure bois-pierre destiné à accueillir les médias d'interprétation et à servir d'abri (environ 50 m²) ;
 - ⇒ 7 panneaux d'interprétation (conception écrite, graphique et réalisation) :

- support en forme de fond de barrique ;
- contenus : titre (indicatif) et thématiques abordées :
 - 1- « Bienvenue sur la Côte-Belet » : présentation générale du site
 - 2- « La Côte-Belet, un grand cru » : paysages – géologie – activités humaines
 - 3- « Alliances secrètes entre l'insecte et la fleur » : milieux naturels – gestion
 - 4- « Les Chaumes d'Avon, une mosaïque entre nature et culture » : paysages - milieux naturels – activités humaines – gestion
 - 5- « Une eau qui joue à cache-cache » : paysage – géologie – milieux naturels
 - 6- « Un oiseau des steppes en pays Pamprouxiens » : paysage – milieux naturels - activités humaines – gestion
 - 7- « Espace de diffusion et de communication sur événements » (animations, actions de gestion N2000...)

- ⇒ Signalétique directionnelle routière
- ⇒ Dépliant d'appel (conception et réalisation)

COUT ESTIMATIF :

Désignation des opérations	Prix TTC (€)
Bâtiment d'accueil	25 000 €
Supports de lecture (7 unités)	25 000 €
Signalétique routière	2 500 €
Dépliant d'appel	2 500 €
Montant total TTC	55 000 €

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN	16 500 €	30 %
Europe	FEADER	27 500 €	50 %
Région		5 500 €	10 %
Département	TDENS	5 500 €	10 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Réalisation aire d'interprétation			X	X		

BENEFICIAIRE POTENTIEL : CREN

ANIMATIONS AUPRES DES SCOLAIRES DANS LE CADRE DE PROGRAMMES PEDAGOGIQUES



CONSTAT

La commune de Pamproux (écoles maternelles, primaires et collège) et les communes voisines, dont la Mothe St Héray (Chef-lieu de canton) offrent un potentiel intéressant pour mener des actions d'information et de sensibilisation auprès d'enfants en milieu scolaire. De plus, les lycées agricoles de Melle (section de BTS GPN) et de Venours utilisant régulièrement les Chaumes d'Avon comme site d'étude et offrent ainsi la possibilité de sensibiliser des élèves plus âgés.

Une première expérience a été réalisée au printemps 2006 sous maîtrise d'ouvrage du CREN avec les classes maternelles de Pamproux et Soudan lors d'animations conduites par le CPIE Gâtine Poitevine sur le site de la Côte-Belet. Cette expérience est reconduite en 2007 avec le Collège de Pamproux.

OBJECTIF

Sensibiliser le public scolaire sur les enjeux liés à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire des Chaumes d'Avon.

MODALITES D'INTERVENTION

- **Elaboration du programme pédagogique :**
 - ⇒ Définition du contenu global en lien avec l'enseignant de la classe concernée ;
 - ⇒ Il pourrait être composé de 3 à 4 demi-journées d'animations par classe abordant à titre d'exemple les thèmes suivants (à définir selon le niveau des classes concernées) :
 - Intérêts paysagers et écologiques (milieux naturels – faune – flore) des Chaumes d'Avon ;
 - Menaces pesant sur ce patrimoine et moyens de les préserver (activités agricoles, génie écologique, actions Natura 2000...) ;
- **Réalisation des éventuels outils pédagogiques nécessaires ;**
- **Réalisation des animations** (3 à 4 demi-journées par classe)

COUT ESTIMATIF (pour une intervention par classe) :

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
- Elaboration prg. pédago.	j	2	300,00	600
- Réalisation d'outils pédagogiques.	A définir lors élaboration prg. pédagogique			
- Réalisation animations	$\frac{1}{2}$ j par classe	4	150,00	600
Montant total TTC				1 200

Rq : le nombre de jours nécessaire à l'élaboration du programme pédagogique pourra être réduit si déjà réalisé antérieurement pour une classe de même niveau.

FINANCEMENT PREVISIONNEL (pour une intervention par classe)

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN	1 200	100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Réalisation animations scolaires		X	X	X	X	X

INTERVENANTS POTENTIELS :

CPIE Gâtine Poitevine
Deux-Sèvres Nature Environnement
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
Société Française d'Orchidophilie
Fédération départementale des Chasseurs
CREN

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Le nombre d'interventions et le coût global de cette action dépendra du nombre de classes susceptibles de pouvoir et vouloir intégrer ces thématiques dans leurs programmes pédagogiques.



CONSTAT

La sensibilisation à l'environnement constitue un outil de préservation à long terme. Une prise de conscience par la population locale de l'existence sur leur territoire d'un patrimoine biologique et paysager exceptionnel est un atout pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire des Chaumes d'Avon.

Des animations « nature » au thématiques variées sont régulièrement réalisées sur le territoire des Chaumes d'Avon par le CREN, le Syndicat d'initiatives de la Mothe-St-Héray et les associations de protection de la nature.

OBJECTIF

Sensibiliser la population locale, départementale et régionale sur les enjeux liés à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire des Chaumes d'Avon, et les actions de préservation mises en place. Informer sur le rôle du réseau Natura 2000 dans la réalisation de cet objectif.

MODALITES D'INTERVENTION

- **Conception et réalisation d'animations auprès du grand public :**
 - ⇒ Diaporama en salle et/ou visites guidées sur sites se prêtant à la venue de groupes, selon modalités excluant tout risque de dégradation et avec accord préalable indispensable des propriétaires ;
 - ⇒ Réalisation d'animations selon un programme coordonné par la structure animatrice du DOCOB, dans un souci de complémentarité des thématiques, des calendriers et des sites « supports » ;
 - ⇒ A réaliser de préférence dans le cadre de programmes nationaux (Fréquence Grenouille, Journées du développement durable) et lors de manifestations locales (Festival des vendanges de Pamproux...) ;
- **Communication :**

- ⇒ Conception, réalisation d'affiches annonçant l'animation ou autres supports...

COUT ESTIMATIF (pour la réalisation d'une animation)

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
- Conception de l'animation.	½ j	1	150,00	150
- Réalisation de l'animation.	½ j	1	150,00	150
- Communication	forfait	1	50,00	50
Montant total TTC				350

Rq : un potentiel de 4 animations par an est envisageable.

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€) par animation	Taux
Etat	FGMN	350	100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Réalisation animations grand public		X	X	X	X	X

BENEFICIAIRES POTENTIELS : CPIE Gâtine Poitevine
 Deux-Sèvres Nature Environnement
 Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Société Française d'Orchidophilie
 Fédération départementale des Chasseurs
 CREN



CONSTAT

La sensibilisation à l'environnement constitue un outil de préservation à long terme. Une prise de conscience par la population locale de l'existence sur leur territoire d'un patrimoine biologique et paysager exceptionnel est un atout pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire des Chaumes d'Avon.

Les collectivités locales (Communes, Communautés de Communes, Pays...) présentent via différents supports (plaquettes d'information, sites Internet...), les intérêts de leur territoire (patrimoine bâti, activités, environnement et paysage...).

OBJECTIF

Dans une optique de sensibilisation de la population locale mais également des visiteurs de passages (touristes...) sur ce territoire, il s'agit d'intégrer des éléments simples de sensibilisation sur le patrimoine naturel des Chaumes d'Avon au sein des documents touristiques et de loisirs diffusés ou autres médias (site Internet...), en y expliquant l'intérêt de l'intégration au réseau Natura 2000.

MODALITES D'INTERVENTION

- recenser les supports d'information touristiques et de loisirs (plaquettes, site internet, topo-guides randonnées...) existants, en projet ou susceptibles d'être créés, ainsi que le potentiel d'intégration de messages de sensibilisation sur les Chaumes d'Avon ;
- proposer une assistance afin de modifier ou élaborer le contenu de manière à évoquer le territoire des Chaumes d'Avon (appartenance au réseau européen Natura 2000, intérêts patrimoniaux, messages incitant à sa préservation, règles d'usages à respecter...).

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Recensement supports d'information en 2008	j	2	400,00	800
Assistance sur la conception en 2008	j	2	400,00	800
Assistance sur la conception à partir 2009 (1 jour par an).	j	4	400,00	1 600
Montant total TTC				3 200

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN	3 200	100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recensement		X				
Assistance sur la conception		X	X	X	X	X

BENEFICIAIRES POTENTIELS : Communes, Communautés de Communes, Département des Deux-Sèvres, Offices du Tourismes et Syndicats d'Initiatives, Musée du Tumulus de Bougon...



CONSTAT

La majorité des bénéficiaires potentiels de contrats ne sont pas forcément sensibilisés aux pratiques d'entretien proposées et aux objectifs écologiques visés.

Il s'agit ici de mettre en place un outil simple d'assistance du contractant lui permettant d'intégrer les éléments du cahier des charges auquel il pourrait répondre.

OBJECTIF

Cet outil permettra d'assister la structure animatrice du Docob dans sa démarche d'animation et d'information des potentiels bénéficiaires de contrats de gestion Natura 2000 et MAE.

Il s'adresse en priorité aux signataires de contrats de gestion Natura 2000 et de MAE., mais sera également mis à disposition de toute personne intéressée.

MODALITES D'INTERVENTION

- créer un outil simple et pédagogique permettant de comprendre les cahiers des charges des actions proposées et leurs objectifs biologiques,
- cet outil devra rassembler un certain nombre d'éléments :
 - ⇒ rappeler la dynamique d'évolution des milieux et la nécessité de les entretenir ;
 - ⇒ préciser les objectifs écologiques visés ;
 - ⇒ expliquer les choix de tel ou tel type d'intervention en fonction d'intérêts écologiques particuliers ;
 - ⇒ traduire les modalités techniques d'entretien ;
 - ⇒ présenter les résultats attendus.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire TTC (€)	Prix total TTC (€)
Conception fiches par milieu format A4 couleurs	j	5	400	2 000
Edition	Répartie de 2008 à 2013 selon la demande			
	Montant total TTC			
	-			

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN	-	100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Conception fiches		X				
Edition fiches		X	X	X	X	X

BENEFICIAIRES POTENTIELS: Exploitants, propriétaires et gestionnaires

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

- La réalisation de ces fiches techniques de gestion devra être précoce dans la démarche de mise en œuvre, celles-ci devant constituer de véritables outils de « communication » et de présentation des modalités de gestion proposées dans le DOCOB.

CONSTAT

Le présent Document d'Objectifs a pour finalité de constituer, pour les acteurs ayant compétence sur le site Natura 2000 des Chaumes d'Avon, un outil d'aide à la décision et de programmation pour assurer la préservation et la gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire, tout en assurant le développement durable des activités socio-économiques en place.

Il propose ainsi différentes mesures liées à des enjeux et objectifs déterminés que les acteurs du site, en tant que maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre, chercheront à conduire pendant les 6 années de mise en oeuvre du Document d'Objectifs.

Afin de respecter au mieux les objectifs de préservation fixés, il est nécessaire d'évaluer la bonne implication, l'impact et la pertinence des actions définies.

OBJECTIFS GENERAUX

- Assurer, durant les 6 ans de mise en œuvre du Document d'Objectifs, le respect des objectifs définis dans un but de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire des Chaumes d'Avon.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer la mise en œuvre des actions proposées par le Document d'Objectifs tout en prolongeant la démarche de concertation et d'information engagée dans le cadre de sa rédaction ;
- Mesurer la pertinence des actions proposées dans le Document d'Objectifs et permettre si nécessaire leur réorientation, modification ou complément dans un objectif de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 des Chaumes d'Avon.

ACTIONS

- ⇒ Animation et suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (E4-a1)



CONSTAT

Le Document d'Objectifs propose différentes actions que les acteurs du site et l'Etat, en tant que maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre, chercheront à conduire pendant les 6 années de sa mise en œuvre.

Afin de faciliter cette phase et s'assurer de son bon déroulement, l'Etat a décidé de confier une mission d'animation et de coordination pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs à un opérateur, nommée « structure animatrice du DOCOB ».

OBJECTIF

Conseiller et assister techniquement les différents maîtres d'ouvrage en assurant la continuité de la démarche de concertation et d'information instaurée lors de la rédaction du Documents d'Objectifs.

MODALITES D'INTERVENTION

- **Animation, sensibilisation, information** auprès des partenaires et acteurs de la mise en œuvre du DOCOB :
 - ⇒ Réunion annuelle d'un comité de suivi présidé par l'Etat et si besoin de groupes de travail ;
 - ⇒ Rédaction d'1 lettre d'information annuelle ;
 - ⇒ Rédaction d'un rapport annuel d'activités et de programmation (actions/coût) pour année suivante, et d'un rapport de synthèse final.
- **Suivi et mise en œuvre des actions :**
 - ⇒ Conseil et assistance technique aux maîtres d'ouvrage (Etat, contractants de Contrats de Gestion Natura 2000 et MAE) pour la mise en oeuvre des actions :
 - Démarchage de bénéficiaires potentiels de contrats de gestion Natura 2000, assistance technique auprès des demandeurs pour la passation des contrats ;
 - Assistance technique auprès des demandeurs et des opérateurs MAE pour l'élaboration de contrats individuels, expertise Natura 2000 des projets de contrats individuels ;

- Assistance technique auprès des maîtres d'ouvrage d'actions pour la rédaction des cahiers des charges de travaux ou prestations d'études nécessaires à la consultation de prestataires... ;
 - Participation à d'éventuelles réunions de chantier ou d'études ;
 - Suivi des commandes et contrôle de la conformité des actions réalisées.
- ⇒ Assurer le suivi permanent de l'occupation du sol et des activités socio-économiques situées dans le périmètre du site Natura 2000 ;
- ⇒ Expertise auprès de la DIREN dans le cadre de l'article 6 de la directive Habitats (avis à donner sur l'impact éventuel sur les habitats et espèces de projets concernant le site).

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Animation et suivi mise en œuvre du DOCOB	j	A définir	-	-
Montant total TTC				-

Rq : le coût de l'animation est plus élevé les deux premières années, celles-ci correspondant aux années de lancement et de suivi d'un certain nombre de mesures considérées prioritaires et urgentes.

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant TTC (€)	Taux
Etat	FGMN	-	50 %
Europe	FEADER		50 %
Autres	collectivités		

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Animation du DOCOB		X	X	X	X	X

MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL : ETAT

MAITRE D'ŒUVRE POTENTIEL : Etat ou collectivités locales

V. RECAPITULATIF FINANCIER POUR LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS

A. Récapitulatif financier

Le tableau de synthèse suivant récapitule, en utilisant la codification établie pour identifier chacune des actions, le coût prévisionnel des mesures proposées avec une programmation annuelle durant la période des 6 ans de mise en œuvre du Document d'Objectifs.

Certains coûts d'actions pourront être définis précisément seulement lors de la mise en œuvre du DOCOB.

A noter qu'une grande partie des actions « uniques » pourront être réalisées lors des 2 premières années de mise en œuvre. Au contraire, les actions de suivi scientifique, tout comme celles de sensibilisation constituent elles des actions périodiques.

B. Préfiguration du financement des actions

A ce stade de la démarche, il est toujours délicat d'établir un prévisionnel financier précis, et ce notamment faute de bénéficiaire de devis ou données complémentaires, qui seront produits dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

Par ailleurs, même s'il a toujours été établi et annoncé que les mesures préconisées dans le cadre Natura 2000 seraient fortement abondées financièrement par l'Europe et l'Etat français, ce dernier a souhaité que les collectivités soient associées tant sur le plan technique que financier.

Toutefois, l'évocation de la participation de ces financeurs complémentaires reste dans ce document une simple probabilité et ne doit pour l'instant en aucun cas être tenue pour arrêtée.

En effet, le Conseil Régional, le Conseil Général des Deux-Sèvres ne se sont pas encore prononcés en terme de décision politique sur leur intervention potentielle dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs Natura 2000 des Chaumes d'Avon.

TABLEAU RECAPITULATIF PREVISIONNEL FINANCIER

Code Action	Intitulé action	Estimation coût	Budget prévisionnel 2007 - 2012	Calendrier	Priorité
Assurer durablement et pour les générations futures la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire					
E1-a1	Intégrer la partie Nord du Terrain Militaire dans le périmètre du site Natura 2000	-	Inclus dans E4-a1	2008	XXX
E1-a2	Maîtrise foncière ou d'usage	550 €/ha pour une parcelle de pelouse sèche en déprise	8 250 à 11 000 € (potentiel de 15 à 20 ha)	2008 à 2012	XX
E1-a3	Restauration des pelouses sèches (hors SAU)	3 000 €/ha (plafond)	45 000 à 75 000 € (potentiel de 15 à 25 ha)	2008 à 2012	XX
E1-a4	Entretien mécanique des pelouses sèches (hors SAU)	2 500 €/ha (plafond)	37 500 à 62 500 € (potentiel de 15 à 25 ha)	2007 à 2012	XXX
E1-a5	Entretien par pâturage des pelouses sèches (hors SAU)	Gestion pastorale : 145 €/ha/an Clôtures : 9,30 €/ml Poste alim. : 350 €/u	7 250 € (potentiel de 10 ha) Clôture + poste : à définir	2008 à 2012	XXX
E1-a6	Extension du réseau de mares	1 500 €/mare (plafond)	16 500 à 24 000 € (potentiel de 11 à 16 mares)	2007 à 2010	XX
E1-a7	Plan de Gestion des haies et de la Chênaie de Boësse du T. M. d'Avon	Phase I : 12 000 € Phase II : selon phase I	Phase I : 12 000 € Phase II : selon phase I	2008 2009 à 2011	XX
E1-a8	Restauration, plantation et entretien des haies	Selon PGH et volontariat propriétaires	Selon PGH et volontariat propriétaires	2008 à 2011	XX
E1-a9	Contrôle des populations de ragondins	Acquisition pièges-cage : 35 €/u	870,75 € (pour 27 u)	2007	XXX
E1-a10	Mise en place de nouvelles MAEt	Cf. tableaux récapitulatifs de la fiche-action	Selon volontariat exploitants et budgets disponibles	2008 à 2012	XXX
Amélioration des connaissances scientifiques sur les habitats, les espèces et les modalités de gestion					
E2-a1	Suivi et évaluation gestion sites « phares »	Suivi Côte-Belet 2008 : 11 460 € Suivi CB. 2010 : selon protocole Elaboration protocole: 4800 € Suivi Champs-p. + TM Avon : selon protocole	11 460 € à définir 4 800 € à définir	2008 à 2012	XXX
E2-a2	Suivi population d'amphibiens d'intérêt communautaire	Elaboration protocole : 3 000 € Mise en oeuvre : selon protocole	3 000 € à définir	2 007 selon protocole	XXX
E2-a3	Suivi population de Sonneurs à Ventre Jaune	19 075 €	19 075 €	2007 à 2012	XXX

Code Action	<i>Intitulé action</i>	Estimation coût	Budget prévisionnel 2007 - 2012	Calendrier	Priorité
Information et sensibilisation du public					
E3-a1	Aire d'interprétation de la Côte-Belet	55 000 €	55 000 €	2009 à 2010	XX
E3-a2	Animations auprès des scolaires dans le cadre de programmes pédagogiques	1 200 € /animation/classe	selon nombre de classes volontaires	2008 à 2012	XX
E3-a3	Animations auprès du grand public	350 € / animation	8 400 € sur la base de 4 animations / an	2008 à 2012	XX
E3-a4	Intégration d'éléments de sensibilisation dans les documents touristiques	Recensement : 800 € Assistance conception : 2 400 €	Inclus dans E4-a1	2008 2008 à 2012	X
E3-a5	Elaboration de fiches techniques de gestion	Conception : 2 000 € Edition : selon demande	2 000 € selon demande	2008 2008 à 2012	XX
Mise en œuvre et évaluation du Document d'Objectifs					
E4-a1	Animation et suivi mise en œuvre DOCOB	A définir	Fonction évolution mise en oeuvre	2008 à 2012	XXX

ANNEXES - CARTOGRAPHIES

- 1- Localisation géographique et périmètre site ZSC « Chaumes d'Avon »
- 2- Périmètre d'étude du site Natura 2000 des Chaumes d'Avon
- 3- Périmètre ZNIEFF Type I n° 726 (Côte-Belet et Chaumes de Gandomé)
- 4- Périmètre ZNIEFF Type I n° 660 (Camp Militaire d'Avon)
- 5- Périmètre ZPS Plaine de la Mothe St Heray – Lezay
- 6- Périmètres « Bassin Versant Sèvre Niortaise Amont, ZPS Plaine de la Mothe St Heray – Lezay, ZSC Chaumes d'Avon »
- 7- Cartographie des Habitats du site Natura 2000 des Chaumes d'Avon
- 8- Cartographie des Habitats – Zooms sur la Côte-Belet & Champs-pourris
- 9- Cartographie des espèces végétales d'intérêt patrimonial
- 10- Cartographie des espèces faunistiques (hors Oiseaux) d'intérêt communautaire (Directive Habitats-Faune-Flore)
- 11- Cartographie des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Directive Oiseaux)
- 12- Localisation des principales mares et zones inondables des Champs-pourris
- 13- Localisation des sites de reproduction du Triton crêté et du Sonneur à ventre jaune
- 14- Cartographie « extension périmètre Natura 2000 à la partie Nord du Terrain Militaire d'Avon »